



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

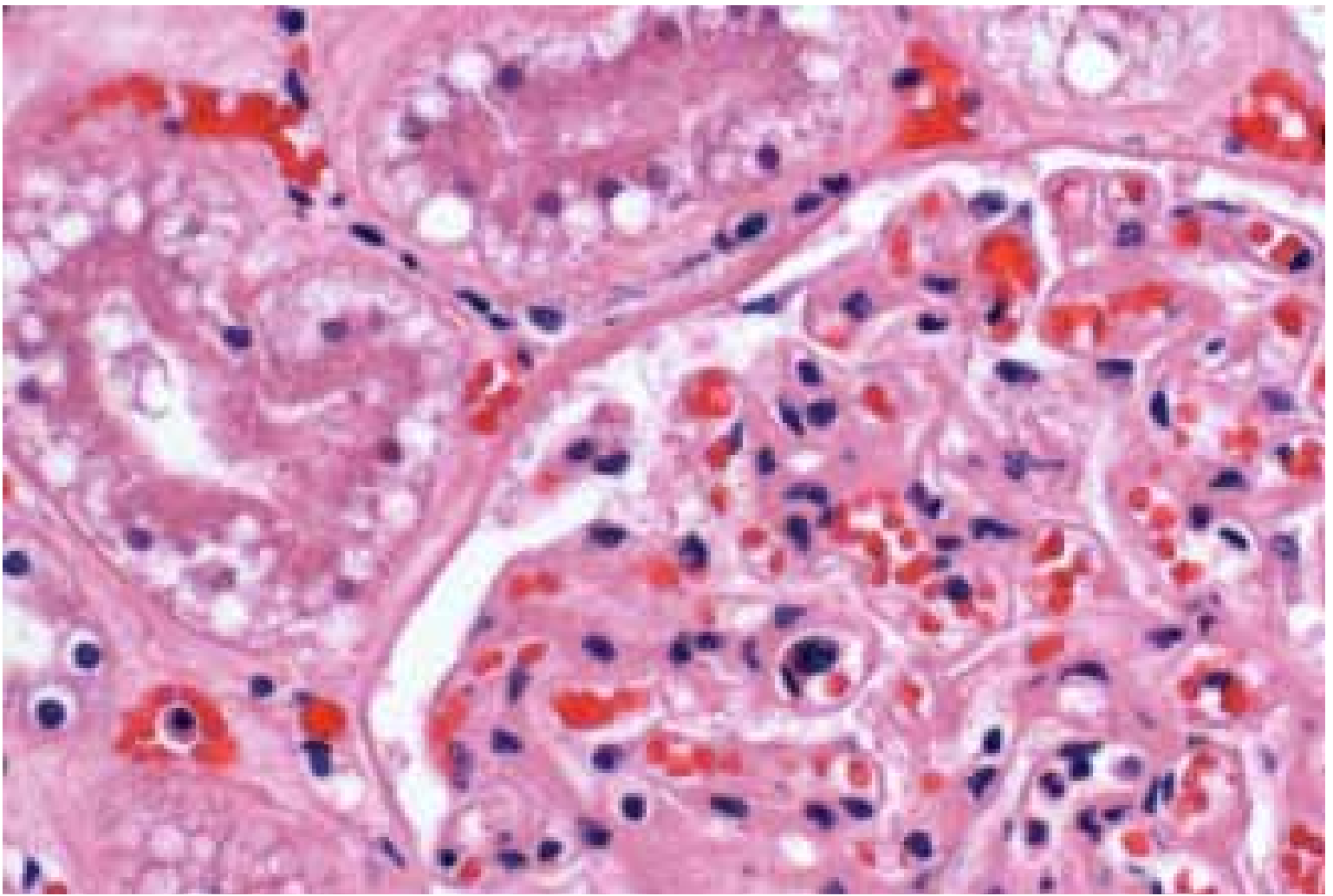
L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



Service de médecine légale de l'ontario

Rapport annuel

27 juillet 2011 – 26 juillet 2012

Ex morte scientia – de la mort naît la connaissance



EN COUVERTURE

Photographie d'un rein prise au microscope, montrant une stéatose tubulo-rénale dans le cadre d'une acidocétose diabétique. Cette altération microscopique permet aux médecins légistes de déterminer si le diabète sucré a contribué au décès d'une personne. Cette lésion a été examinée par quatre médecins légistes du Service de médecine légale de l'Ontario : le Dr Sarathchandra Kodikara, le Dr Christopher Milroy, la Dre Jacqueline Parai et le Dr Michael Pollanen.



Table des matières

Rapport du médecin légiste en chef	1
À notre sujet	3
Notre vision	4
Notre mission	4
Nos valeurs	4
Notre législation	4
Notre gouvernance	5
Notre structure	5
Service de médecine légale de l'Ontario	5
Unité provinciale de médecine légale	5
Direction générale du SMLO et modèle organisationnel	6
Unités de médecine légale	6
Hôpitaux communautaires	6
Nos partenaires et nos relations de travail	7
Nos services	8
Nos activités	9
Gestion et fonctionnement du SMLO	9
Registre des pathologistes	9
Supervision et direction des pathologistes	10
Système de gestion de l'information en matière de pathologie	10
Statistiques sur le nombre de cas	10
Gestion de la qualité	14
Anthropologie judiciaire	17
Autres experts-conseils professionnels	17
Histologie	17
Toxicologie	17
Conservation d'organes	17
Biologie moléculaire et médecine légale	18
Santé et sécurité	18
Éducation au sein du SMLO	19
Centre for Forensic Science and Medicine	19
Formation des nouveaux médecins légistes	21
Recrutement des médecins légistes	22
Tour d'horizon des unités de médecine légale	23
Nouvelle technologie	25
Collaboration avec le Victorian Institute of Forensic Medicine, en Australie	25
Complexe des sciences judiciaires et du coroner	25
Examen systématique du Système ontarien de gestion de l'information	26
Aide internationale	26
Activités professionnelles et sensibilisation	26
Activités scientifiques	27
Objectifs pour l'année prochaine	29
Notre personnel	30

Rapport du médecin légiste en chef



Le Dr Michael Pollanen (au centre) en Jamaïque lors de la première conférence internationale de médecine légale (First International Forensic Medicine Conference), avec (de gauche à droite) : le Dr Alfredo Walker, médecin légiste à l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario; la Dre Kathy Gruspier, anthropologue légiste au Service de médecine légale de l'Ontario; la Dre Mandi Pedican, chercheuse postdoctorale en médecine légale au Service de médecine légale de l'Ontario; le Dr Kristopher Cunningham, directeur médical et médecin légiste à l'Unité provinciale de médecine légale; et le juge Marc Rosenberg de la Cour d'appel de l'Ontario.

Cela fait maintenant trois ans que le Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO) exerce ses activités en tant qu'entité d'origine législative offrant des services d'autopsie médico-légale en Ontario. Cette année fut une nouvelle fois passionnante et remarquable. Nos réalisations bénéficient aux familles, aux intervenants et au grand public. En plus de respecter nos engagements en matière de services, nous avons pris des mesures pour faire preuve d'innovation, d'ouverture et de transparence dans la pratique de la médecine légale. Voici quelques-unes des activités qui méritent d'être mises en avant :

- Nous avons distribué des trousse de prélèvement d'échantillons d'ADN pour les autopsies aux unités de médecine légale (UML), afin de faciliter le processus d'extraction de l'ADN dans le Laboratoire d'autopsie moléculaire de l'Unité provinciale de médecine légale. L'ADN extrait peut être utilisé pour des tests dans les cas présumés de maladies génétiques du cœur, des tissus conjonctifs et du système de coagulation sanguine. Les résultats de ces tests peuvent être importants pour les membres survivants de la famille.
- Nous avons informé le public au sujet des antécédents de conservation d'organes dans le cadre des autopsies réalisées avant juin 2010, et mis en place une ligne sans frais pour gérer les demandes. Les familles qui communiquent avec nous peuvent demander si un organe a été conservé après une autopsie et, le cas échéant, fournir des instructions sur la marche à suivre si l'organe est toujours disponible. À ce jour, nous avons reçu plus de 1 000 demandes.
- En collaboration avec le Bureau du coroner en chef (BCC) et le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED), nous avons coparrainé un examen systématique du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès, réalisé par KPMG. Nous espérons que cet examen permettra de consolider le système du coroner en renforçant le rôle des médecins légistes dans le cadre des enquêtes sur les décès.
- Nous avons continué d'offrir un programme de résidence en médecine légale de haute qualité, ce qui a permis de créer un bassin de main-d'œuvre constitué de médecins légistes spécialisés et fiables en Ontario, au Canada et dans le monde entier.

- Nous avons recruté des médecins légistes dans les unités de médecine légale d'Ottawa, de Hamilton, de Toronto et du Nord-Est. Nous nous efforçons de promouvoir un environnement qui nous permettra de conserver ces médecins hautement qualifiés.
- Nous avons fourni des témoignages d'experts de haute qualité dans les salles d'audience des enquêtes des coroners et pendant des procès criminels. Les médecins légistes continuent de jouer un rôle crucial dans le cadre d'un système de justice solide et crédible.

Deux grands défis attendent le SMLO durant sa quatrième année d'existence :

- Nous nous efforçons de confirmer nos réalisations à ce jour. Tout nouvel organisme doit être en mesure de maintenir ses efforts, tout en continuant de croître et de se développer. Le SMLO s'engage à promouvoir les compétences fondamentales et les pratiques exemplaires qui sont associées à la médecine légale.
- Nous nous préparons à transférer l'Unité provinciale de médecine légale et la Direction générale du SMLO (le service de la morgue, les laboratoires, les bureaux, les autres installations et le personnel) dans un nouveau complexe des sciences judiciaires et du coroner à la pointe de la technologie, à Downsview. Ce déménagement attendu constituera toutefois un défi et nous aurons besoin de l'aide de tous les membres de notre personnel pour le relever.

On dit que le changement est la seule constante. Nous adhérons à cette idée et continuerons de faire progresser la médecine légale en Ontario afin d'en optimiser les bénéfices pour les familles, le public et le système de justice pénale.



Michael S. Pollanen
Médecin légiste en chef de l'Ontario
Directeur, Centre for Forensic Science and Medicine
Professeur agrégé, Université de Toronto



À notre sujet

Le SMLO fournit des services de médecine légale aux termes de la Loi sur les coroners. Le SMLO travaille étroitement avec le Bureau du coroner en chef (BCC) pour garantir le recours à une approche coordonnée et collaborative en matière d'enquête sur les décès, et ce, dans l'intérêt du public. Le médecin légiste en chef et le coroner en chef assurent ensemble la direction du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès.

Les pathologistes sont des médecins spécialisés qui, après leurs études de médecine, ont suivi une formation supplémentaire de cinq ans en pathologie, c'est-à-dire l'étude des maladies. Les médecins légistes ont suivi une formation supplémentaire de cycle supérieur en ce qui touche la médecine légale et l'application de la médecine et de la science aux questions d'ordre juridique, généralement dans le contexte d'une mort subite. La médecine légale, telle que l'entendent le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, la National Academy of Sciences (académie des sciences des États-Unis) et d'autres organismes professionnels, est la branche de la médecine qui sous-tend les enquêtes sur les décès.

La plupart des décès qui interviennent en Ontario sont dus à des maladies naturelles et ne nécessitent pas d'enquête médico-légale. Toutefois, les décès subits et imprévus doivent faire l'objet d'une enquête par un coroner. Il s'agit des cas de décès faisant suite à un accident, de suicide, d'homicide et de décès subit dû à une maladie non diagnostiquée antérieurement.

Si un coroner le juge nécessaire pour répondre à certaines questions concernant un décès, une autopsie est confiée au SMLO. Chaque année, sur les quelque 15 600 décès qui font l'objet d'une enquête par les coroners, environ 5 700 nécessitent une autopsie médico-légale pratiquée par des pathologistes travaillant sous l'égide du SMLO. Ces autopsies sont réalisées dans des unités de médecine légale et dans des hôpitaux communautaires à l'échelle de la province. Certains cas sont considérés comme des décès « de routine » (p. ex. les décès subits naturels et certains cas d'accident ou de suicide), tandis que les cas « complexes » incluent les homicides, les morts suspectes et les cas pédiatriques.

Notre législation

Notre vision

Un système de médecine légale continu qui intègre pleinement le service au public, l'éducation et la recherche.

Notre mission

Fournir des services de médecine légale de première qualité afin de contribuer à l'administration de la justice, à la prévention des décès prématurés et à la préservation de la sécurité publique.

Nos valeurs

Le SMLO et le BCC partagent des valeurs fondamentales qui traduisent notre engagement en matière de service public :

Intégrité : Nous n'oublions pas que la recherche de la vérité, de l'honnêteté et de l'impartialité sont la pierre angulaire de notre travail.

Réactivité : Nous sommes ouverts aux nouvelles possibilités, au changement et à l'innovation.

Excellence : Nous visons constamment une pratique exemplaire et de première qualité.

Responsabilisation : Nous avons conscience de l'importance de notre travail et nous assumerons la responsabilité de nos actes.

Diversité : Nous respectons la diversité des origines, des formations professionnelles et des compétences des membres qui composent notre équipe.

Le SMLO encourage l'application pratique de ces valeurs fondamentales. Pour ce faire, il adopte une approche indépendante et fondée sur des données probantes qui souligne l'importance de l'objectivité en matière de recherche de la vérité.

La Loi sur les coroners définit les rôles et les responsabilités des pathologistes et des coroners en matière d'enquête sur les décès et renforce la qualité, l'organisation et la responsabilisation des services de médecine légale. La Loi sur les coroners :

- définit le SMLO comme le système unifié dans le cadre duquel les pathologistes fournissent des services de médecine légale, y compris des autopsies;
- définit le poste de médecin légiste en chef comme surveillant des services de médecine légale;
- définit les postes de médecin légiste en chef adjoint et de pathologiste;
- exige qu'un registre des pathologistes autorisés à réaliser des autopsies médico-légales soit établi; et
- exige du médecin légiste en chef qu'il communique avec l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario en cas de conclusions défavorables quant à la compétence et au professionnalisme d'un pathologiste inscrit.

En vertu des fonctions qui leur sont conférées par la Loi sur les coroners, les pathologistes inscrits ont le pouvoir légal de se rendre sur les scènes de décès et d'ordonner des examens complémentaires le cas échéant.



Notre gouvernance

Le SMLO et le BCC font partie du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et sont responsables devant la/le ministre de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels. La/le sous-ministre de la Sécurité communautaire fournit une orientation sur les questions administratives. Le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès encadre les activités du SMLO et du BCC dans plusieurs domaines prévus par la loi.



Notre structure

Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO)

Aux termes de la Loi sur les coroners, le médecin légiste en chef est chargé de la gestion et du fonctionnement du SMLO. Plus précisément, le médecin légiste en chef :

- supervise et dirige les pathologistes en matière de prestation de services;
- dirige des programmes de formation continue des pathologistes;
- rédige, publie et distribue un code de déontologie; et
- tient un registre des pathologistes qui sont autorisés à fournir des services.

Le médecin légiste en chef adjoint possède tous les pouvoirs et toute l'autorité du médecin légiste en chef au cas où celui-ci est absent ou dans l'incapacité d'agir, ou bien si son poste devient vacant. Par ailleurs, le médecin légiste en chef adjoint aide le médecin légiste en chef aux fins de l'administration, de la surveillance et de la gestion de la qualité du SMLO.

Le siège du SMLO se trouve au centre-ville de Toronto. Le SMLO partage ses locaux avec l'Unité provinciale de médecine légale et le Bureau du coroner en chef (BCC) pour faciliter la communication et la collaboration. Le SMLO et le BCC dépendent de la directrice des Services opérationnels, qui supervise la gestion de la qualité et de l'information, la planification opérationnelle, le contrôle financier et les communications.

Unité provinciale de médecine légale (UPML)

Les huit médecins légistes de l'Unité provinciale de médecine légale (UPML) réalisent environ 1 600 à 1 800 autopsies par an. L'UPML, qui est affiliée à l'Université de Toronto, constitue le principal centre de recours pour bon nombre d'autopsies complexes (entre autres : homicides, restes humains et morts suspectes de nourrissons et d'enfants). Le directeur médical de l'UPML rend compte au médecin légiste en chef.

En 2011, le Dr Kris Cunningham, directeur médical de l'UPML, est devenu l'un des premiers pathologistes au Canada à obtenir une certification en médecine légale en suivant la Route d'évaluation par la pratique du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Nos partenaires et nos relations de travail

Nos principaux partenaires incluent le BCC, les services de police municipaux et provinciaux, le Bureau du commissaire des incendies de l'Ontario, l'Unité des enquêtes spéciales, le Centre des sciences judiciaires, le système de justice pénale et les familles de l'Ontario.

Le SMLO collabore également avec des universités dans les domaines de la recherche, de l'éducation et de la formation. De plus, le SMLO fournit des services à des organismes à l'extérieur de l'Ontario, comme le ministère de la Défense nationale.



Nos Services

Le SMLO fournit un éventail de services qui appuient le système d'enquête sur les décès et le système de justice.

1. Consultations précédant l'autopsie

Les médecins légistes consultent les coroners régionaux principaux afin de déterminer quel est le lieu approprié pour pratiquer une autopsie en fonction de la complexité du cas et des compétences des pathologistes locaux.

Les médecins légistes collaborent avec les coroners régionaux principaux afin de faciliter, par l'entremise du Réseau Trillium pour le don de vie, les dons d'organes dans les cas appropriés, conformément aux souhaits de la personne décédée et de sa famille.

2. Présence sur les scènes de décès

Il arrive que des pathologistes se rendent sur les scènes de décès pour obtenir des renseignements nécessaires dans le cadre d'une autopsie complète. Dans certains cas, des photographies, des enregistrements vidéo et d'autres techniques d'imagerie permettent d'éviter une visite sur place.

3. Autopsies

Les pathologistes procèdent à une autopsie et font des constatations, documentent des faits et interprètent des résultats permettant de contribuer à déterminer la cause du décès. Une autopsie médico-légale comprend cinq étapes :

- Examen des antécédents de la personne décédée, de la scène du décès et des circonstances de la mort
- Examen externe, incluant la prise de photographies aux fins de documentation
- Examen interne, incluant la prise de photographies aux fins de documentation, selon les indications
- Examens et analyses complémentaires, pouvant inclure : la radiologie, l'histologie, les consultations de cardiologie, de neuropathologie, d'anthropologie et d'odontologie, la toxicologie, l'examen métabolique et l'analyse de l'ADN
- Opinion du médecin légiste et rédaction du rapport d'autopsie.

4. Consultations de médecine légale et opinions d'experts

Les médecins légistes participent à des conférences de cas avec d'autres partenaires enquêtant sur les décès.

On fait appel aux médecins légistes pour des consultations et des opinions d'experts dans des cas complexes ou « abandonnés » en Ontario, dans les autres provinces et à l'étranger. Ces demandes peuvent émaner de services de police, de procureurs de la Couronne et d'avocats de la défense.

5. Témoignage pendant les procès et autres audiences

Les médecins légistes fournissent des témoignages d'experts dans les salles d'audience des enquêtes des coroners, devant tous les niveaux de tribunal et dans le cadre des enquêtes publiques. Cette contribution au système de justice est de la plus haute importance pour le public.

6. Collaboration avec les coroners

Les médecins légistes siègent à des comités d'examen des décès du BCC, dont les missions incluent l'assurance de la qualité et la prévention des décès :

- Comité d'examen des décès en matière de soins maternels et périnataux
- Comité d'examen des décès en matière de soins gériatriques et de longue durée
- Comité d'examen de la sécurité des patients
- Comité d'examen des décès d'enfants
- Comité d'examen des décès d'enfants de moins de cinq ans

7. Services spéciaux

Des services spéciaux sont fournis sur demande à d'autres organismes, dont des groupes internationaux et des organisations non gouvernementales. Dans le cadre d'incidents ayant fait plusieurs victimes, ces services peuvent inclure l'identification des victimes de catastrophes ou des enquêtes sur des décès liés aux droits de la personne.

Nos activités

(27 juillet 2011 – 26 juillet 2012)

Gestion et fonctionnement du SMLO

Plan de démarrage pour le SMLO

Le plan quinquennal du SMLO (« Notre plan 2010-2015 »), qui a été publié en 2009, vise deux objectifs stratégiques prépondérants, à savoir : moderniser les services de médecine légale; et se concentrer sur l'assurance de la qualité, la pérennité des services et l'innovation. Le SMLO aspire à conserver un rôle de chef de file dans le domaine de la médecine légale et à faire progresser la prestation de services, l'éducation et la recherche.

Dix priorités stratégiques ont été établies dans le cadre du plan de démarrage pour nous aider à atteindre nos objectifs :

1. Mettre en place le Registre des pathologistes
2. Mettre en place un Système de gestion de l'information en matière de pathologie
3. Élaborer des processus de gestion de la qualité plus efficaces pour le SMLO
4. Donner une nouvelle jeunesse aux unités de médecine légale
5. Redévelopper les services du SMLO dans les zones géographiques où les pathologistes sont en sous-effectif
6. Mettre en œuvre de nouvelles procédures relatives à la santé et à la sécurité dans l'ensemble du SMLO
7. Établir des contrats ou d'autres ententes avec les principaux clients du SMLO
8. Renouveler les services de soutien technique du SMLO
9. Faire de l'autopsie moléculaire un service fondamental du SMLO
10. Former les prochaines générations de médecins légistes canadiens.

Comme indiqué dans le présent rapport, ces priorités ont été atteintes dans de nombreux cas ou ont fait l'objet de progrès substantiels

Comité consultatif de la médecine légale

Le Comité consultatif de la médecine légale fournit des conseils au médecin légiste en chef sur les pratiques professionnelles relatives aux autopsies médico-légales. Ce comité se compose des directeurs

des unités régionales de médecine légale, du président de l'Ontario Association of Pathologists et du coroner en chef.

Pendant la période de référence, le comité s'est réuni trois fois à Toronto pour discuter d'enjeux politiques tels que : les délais d'achèvement des rapports d'autopsie; la conservation des rapports d'autopsie et des notes et diagrammes connexes; les autopsies externes et partielles; et la conservation et l'élimination des tissus, des organes et des liquides organiques.

Comité consultatif des services judiciaires

Le Comité consultatif des services judiciaires a été créé pour accroître l'objectivité du SMLO et pour améliorer la communication avec les intervenants externes clés tels que les services de police, les procureurs de la Couronne et les avocats de la défense, qui sont représentés au sein du comité. Le comité fournit des conseils au médecin légiste en chef en vue d'améliorer la qualité et l'indépendance des autopsies médico-légales.

Pendant la période de référence, les membres du comité se sont réunis à deux reprises (dont une fois par téléconférence) à Toronto et ont ratifié un nouveau protocole régissant les examens réalisés par le SMLO après les condamnations.

Registre des pathologistes

Aux termes de la Loi sur les coroners, seuls les pathologistes dûment accrédités et inscrits au registre par le SMLO peuvent effectuer des autopsies médico-légales. En fonction de leurs compétences, les pathologistes inscrits peuvent être autorisés à réaliser : toutes les autopsies médico-légales, y compris dans les cas d'homicide et de mort suspecte (catégorie A); des autopsies de routine uniquement (catégorie B); ou des autopsies dans les cas pédiatriques non suspects (catégorie C).

Au 26 juillet 2012, un total de 151 pathologistes inscrits étaient en activité, parmi lesquels 29 pathologistes de catégorie A autorisés à réaliser tous les types d'autopsie. Ces 29 pathologistes sont reconnus pour leur expérience, leur formation et/ou leur certification supplémentaire(s) en médecine légale.

	Nombre de pathologistes inscrits
Catégorie A	29
Catégorie B	115
Catégorie C	7

Le Sous-comité d'examen des titres de compétence du Comité consultatif de la médecine légale examine les demandes et fournit des conseils au médecin légiste en chef sur l'inscription des pathologistes au registre.

Le registre du SMLO est accessible au public sur le site Web du ministère à : http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/french/DeathInvestigations/Pathology/PathologistsRegistry/pathologists_registry_fr.html.

La gestion du rendement des pathologistes inscrits en termes de qualité des autopsies médico-légales relève de la responsabilité du médecin légiste en chef. En cas de faute professionnelle ou d'incompétence, le médecin légiste en chef est légalement tenu de signaler tout pathologiste inscrit à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Le SMLO entreprend actuellement d'examiner, d'un point de vue médical et juridique, sa stratégie en matière de gestion du rendement des pathologistes, incluant le seuil à partir duquel il convient de faire un signalement à l'Ordre, afin de s'assurer qu'elle est uniforme et équitable.

Supervision et direction des pathologistes

Afin de promouvoir des pratiques uniformes et de haute qualité à l'échelle de l'Ontario et d'aider les pathologistes inscrits dans leur travail, le SMLO leur fournit un manuel de pratique et une trousse.

Le manuel de pratique inclut un code de déontologie, des directives de pratique des autopsies médico-légales, ainsi que des explications au sujet du système d'examen par les pairs et du registre. Pris dans leur ensemble, ces documents établissent les assises professionnelles et stratégiques du SMLO. Les directives de pratique seront examinées et actualisées en 2013.

Le code de déontologie s'inspire de la section « Forensic Pathology » (« médecine légale ») du site Web de l'Association canadienne des pathologistes.

Le SMLO et le BCC ont publié différentes notes de service sur un éventail de questions opérationnelles et administratives qui complètent le cadre stratégique.

Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP)

Le SMLO utilise le Système de gestion de l'information en matière de pathologie (SGIP) pour recueillir des renseignements sur les autopsies réalisées à l'échelle de l'Ontario. Les médecins légistes inscrits travaillant dans les unités de médecine légale et les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires ont tous transmis des données au SGIP par le biais des formulaires d'autopsie. Ce formulaire d'autopsie, qui est une fiche de renseignements électronique utilisée pour rassembler des données de haut niveau sur les autopsies, est dûment rempli et soumis au SMLO directement après l'autopsie. Les données recueillies sont utilisées pour évaluer les ressources et les statistiques portant sur le rendement et la qualité. Grâce aux formulaires d'autopsie, le SGIP facilite la responsabilité et la surveillance dans le cadre des autopsies réalisées par les pathologistes inscrits.

Afin d'optimiser le rendement, la qualité et l'intégration des services, le SMLO et le BCC ont entrepris d'élaborer un système électronique de gestion des cas, appelé Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès. Le nouveau système permettra de consigner les renseignements relatifs aux enquêtes sur les décès, depuis l'avis au coroner jusqu'à la clôture du cas, ainsi que d'uniformiser et de simplifier les procédures administratives et les documents existants. Il sera opérationnel en 2013.

Statistiques sur le nombre de cas

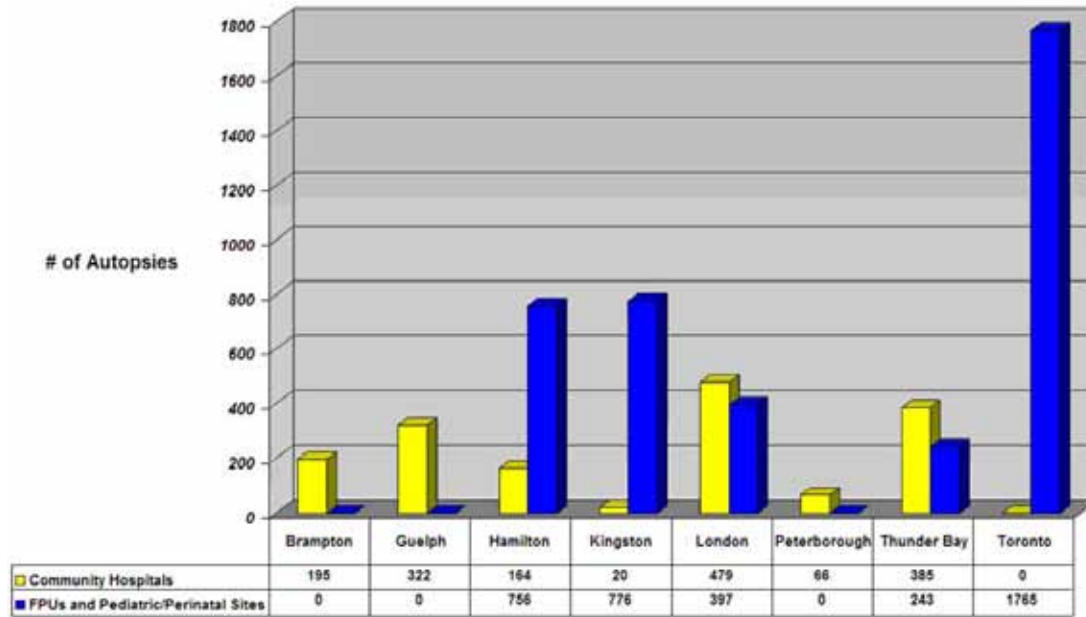
Les statistiques sur le nombre de cas sont issues des formulaires d'autopsie qui ont été soumis pendant la période de référence.

Chaque dossier du SMLO commence par la délivrance d'un mandat du coroner enjoignant à un pathologiste de procéder à une autopsie. Les autopsies dans les cas pédiatriques, d'homicide et de mort suspecte ou impliquant des armes à feu, ainsi que les autopsies de routine (non suspectes), sont réalisées dans les unités de médecine légale. Certaines autopsies d'enfants non suspectes (médicales) sont pratiquées dans des services pédiatriques. Seules les autopsies de routine sont réalisées dans les hôpitaux communautaires. Soixante et onze pour cent (71 p. 100) de toutes les autopsies ont été pratiquées dans les unités de médecine légale et 29 p. 100 dans les hôpitaux communautaires. Environ la moitié des autopsies de routine ont été réalisées dans les hôpitaux communautaires.



Le graphique 1 montre la répartition des autopsies telles qu'elles ont été enregistrées dans le système pour chaque région d'investigation du BCC.

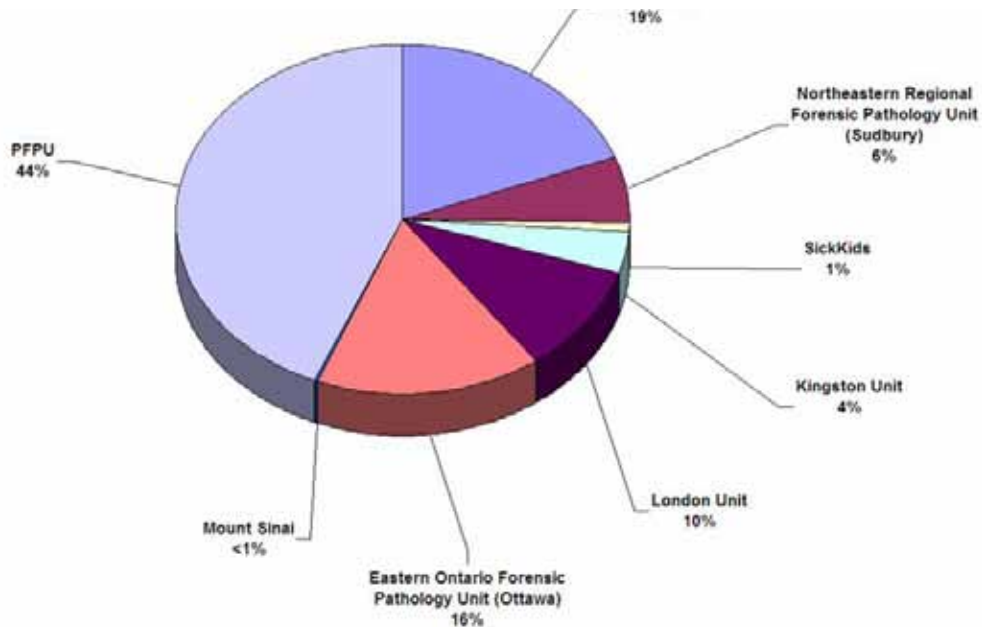
Graphique 1 : Répartition des autopsies par région d'investigation du BCC*



*Un bureau a ouvert ses portes à Sudbury à l'automne 2011. Pour la période de référence, les autopsies réalisées dans le Nord-Est de l'Ontario sont comptabilisées dans la région de Thunder Bay..

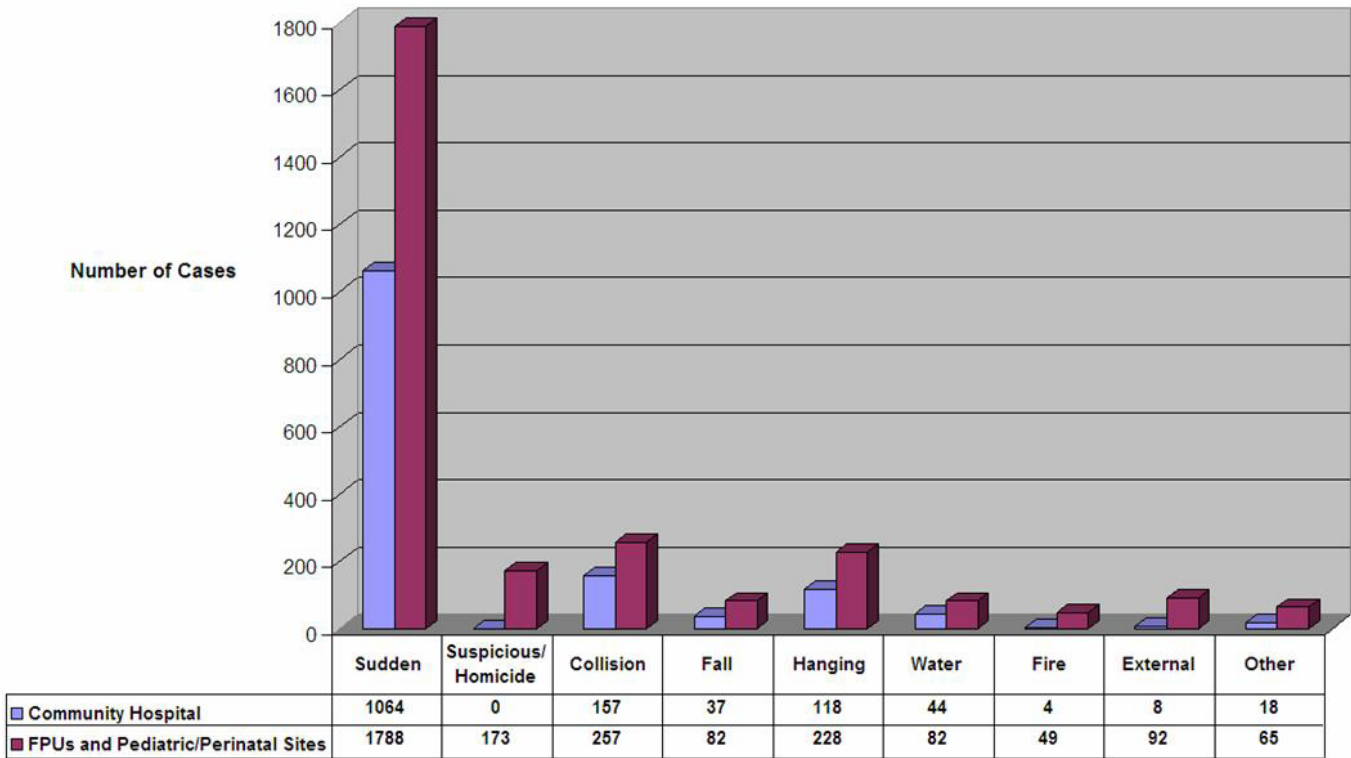
Le graphique 2 montre la répartition des autopsies réalisées dans les unités de médecine légale et les services pédiatriques/périnataux.

Graphique 2 : Répartition des autopsies par unité de médecine légale et par service pédiatrique/périnatal



Le graphique 3 propose une ventilation des autopsies par type de cas tel qu'indiqué dans le SGIP. La catégorie « Mort subite » inclut les blessures par balle ne relevant pas d'un homicide, les surdoses de drogues et d'autres causes de décès qui ne relèvent pas des catégories proposées.

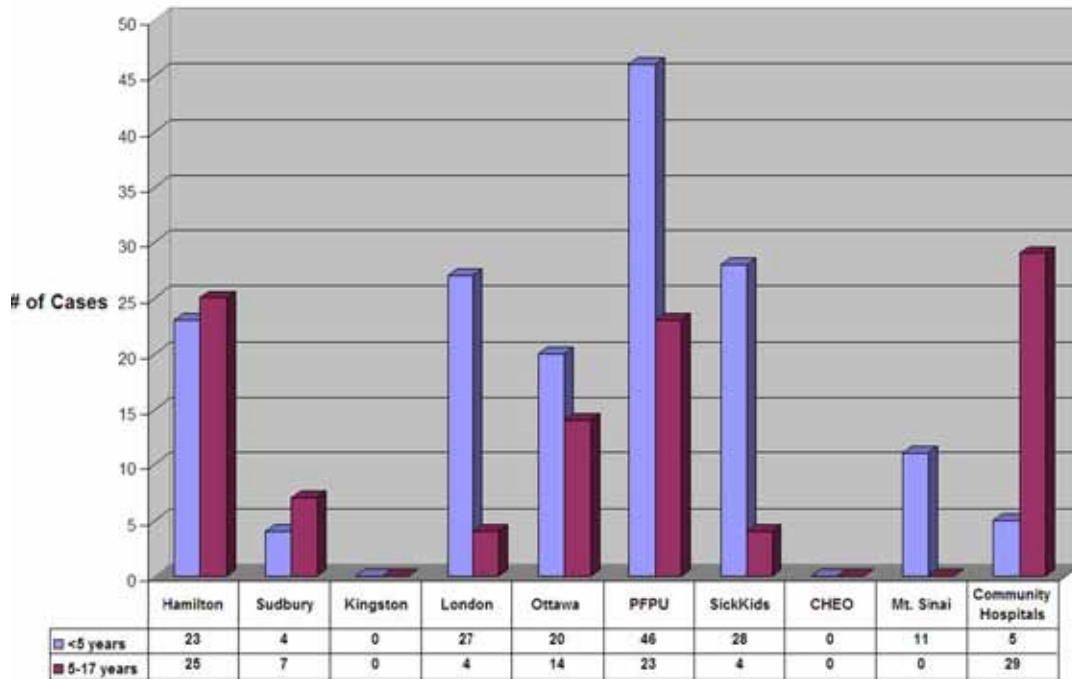
Graphique 3 : Répartition des autopsies par type de cas selon le SGIP



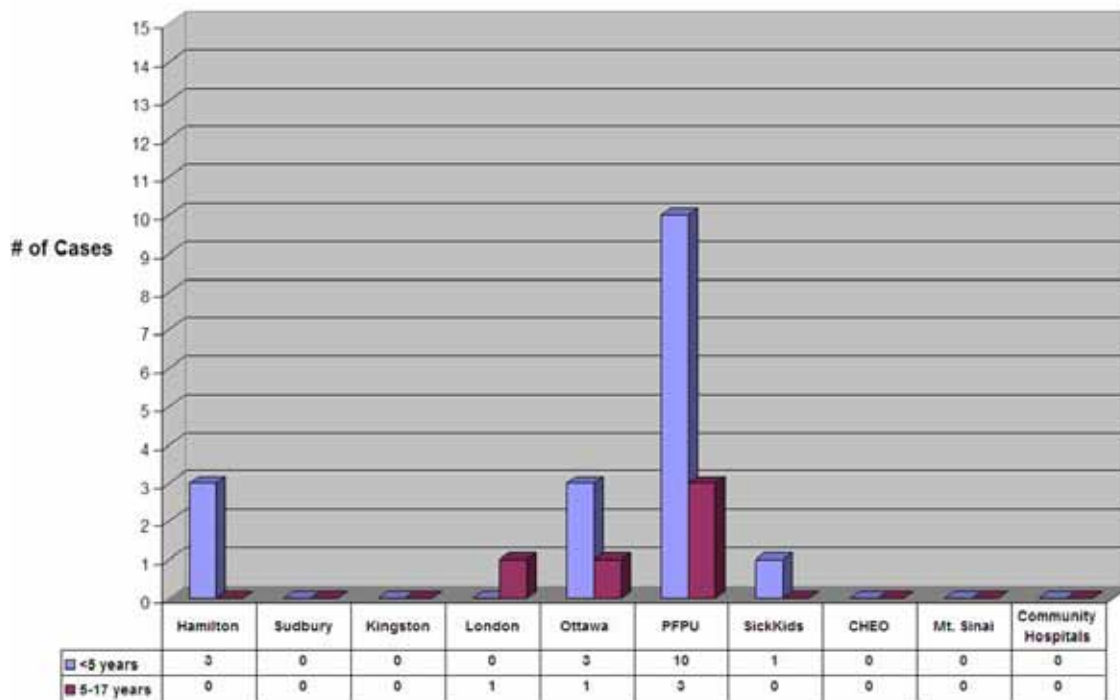
Dans certains cas, après discussion entre un médecin légiste et un coroner régional principal, une décision est prise pour limiter l'autopsie à l'examen externe. Ce fut le cas pour 92 autopsies réalisées dans les unités de médecine légale et pour 8 autopsies pratiquées dans les hôpitaux communautaires.

Les graphiques 4 et 5 montrent la répartition par groupe d'âge (moins de 5 ans et entre 5 et 17 ans) des autopsies pédiatriques de routine et dans les cas de mort suspecte/d'homicide.

Graphique 4 : Répartition des autopsies pédiatriques de routine par groupe d'âge



Graphique 5 : Répartition des autopsies pédiatriques dans les cas d'homicide et de mort suspecte par groupe d'âge



Gestion de la qualité

Le SMLO dispose d'un programme approfondi d'assurance de la qualité qui comprend les volets suivants :

- Registre des pathologistes
- Directives de pratique incluant des modèles et des formulaires de rapport normalisés
- Recueil de données sur les cas normalisés par le biais des formulaires d'autopsie
- Examen par les pairs de tous les rapports d'autopsie sur les cas d'homicide, de mort suspecte, pédiatriques (décès avant l'âge de 5 ans) et relevant de l'Unité des enquêtes spéciales, et ce, avant leur diffusion
- Vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine
- Examen par les pairs des témoignages dans les salles d'audience
- Détection et suivi des problèmes importants liés à la qualité et des incidents critiques
- Établissement de rapports sur les indicateurs de rendement clés à l'intention des clients et des intervenants.

Examen par les pairs des rapports d'autopsie sur les cas d'homicide, de mort suspecte, pédiatriques et relevant de l'Unité des enquêtes spéciales

Deux cent quarante-deux examens par les pairs ont été réalisés, pour une moyenne de 12,7 par médecin légiste. Le délai moyen d'achèvement des examens par les pairs était de 7,5 jours.

Examen par les pairs des témoignages des médecins légistes dans les salles d'audience

Le 1er juillet 2011, un nouveau processus a été mis en œuvre pour l'examen par les pairs des témoignages dans les salles d'audience (cours judiciaires, salles d'audience des enquêtes des coroners, tribunaux civils et tribunaux de droit). Chaque année, tout médecin légiste offrant un témoignage en soumet une transcription aux fins d'examen par un autre médecin légiste.

Les témoignages dans les salles d'audience sont désormais évalués dans les domaines suivants :

- Exactitude et données probantes
- Professionnalisme et objectivité
- Langage clair et sans ambiguïté
- Présentation des restrictions, des incertitudes et des autres hypothèses plausibles.

Vérification des rapports d'autopsie dans les cas de routine

Les rapports d'autopsie dans les cas de routine font l'objet d'une vérification aux plans de l'exactitude administrative et technique. Les directeurs des unités de médecine légale examinent les rapports portant sur les autopsies de routine réalisées dans leurs unités. Les rapports des hôpitaux communautaires sont vérifiés par le médecin légiste en chef

ou par la personne qu'il a désignée.

La vérification administrative se concentre sur l'exhaustivité des rapports et sur le respect des directives. Tous les rapports d'autopsie des hôpitaux communautaires et 10 p. 100 des rapports d'autopsie de routine des unités de médecine légale font l'objet d'une vérification administrative.

La vérification technique se concentre sur le contenu des rapports pour s'assurer que l'approche adoptée et les conclusions et avis émis à partir des données probantes sont adaptés. En général, 10 p. 100 des rapports d'autopsie de routine font l'objet d'un tel examen.

En outre, une vérification technique est systématiquement réalisée dans certains types de cas, dont voici la liste :








- Décès dont la cause est indéterminée
- Décès de personnes âgées de moins de 40 ans qui ne sont pas liés à un traumatisme et dont la cause n'est pas toxicologique
- Tous les rapports émanant de pathologistes qui pratiquent moins de 20 autopsies par an.

Indicateurs de rendement clés

Les examens administratifs et techniques des rapports d'autopsie se fondent sur des indicateurs de rendement clés, tels que le respect des délais de présentation, l'exhaustivité, les délais d'achèvement et la validité, dont il est ensuite rendu compte.

Le tableau 1 précise l'objectif visé et le résultat global pour chaque indicateur pour les pathologistes exerçant dans les unités de médecine légale et dans les hôpitaux communautaires.

Tableau 1 : Indicateurs de rendement clés pour les rapports d'autopsie

Indicateur de rendement clé pour les rapports d'autopsie	Objectif	Résultat	
Respect des délais de présentation (SGIP)	100%	99%	
Exhaustivité	95%	96.5%	
Cohérence	95%	96.3%	
Délais d'achèvement (autopsies de routine)	90 days	Moyenne = 76 jours	
Délais d'achèvement (cas de mort suspecte/ d'homicide)	90 days	Moyenne = 110 jours	
Rapports posant des problèmes importants	<2%	2.7%	
Incidents critiques	0	0	

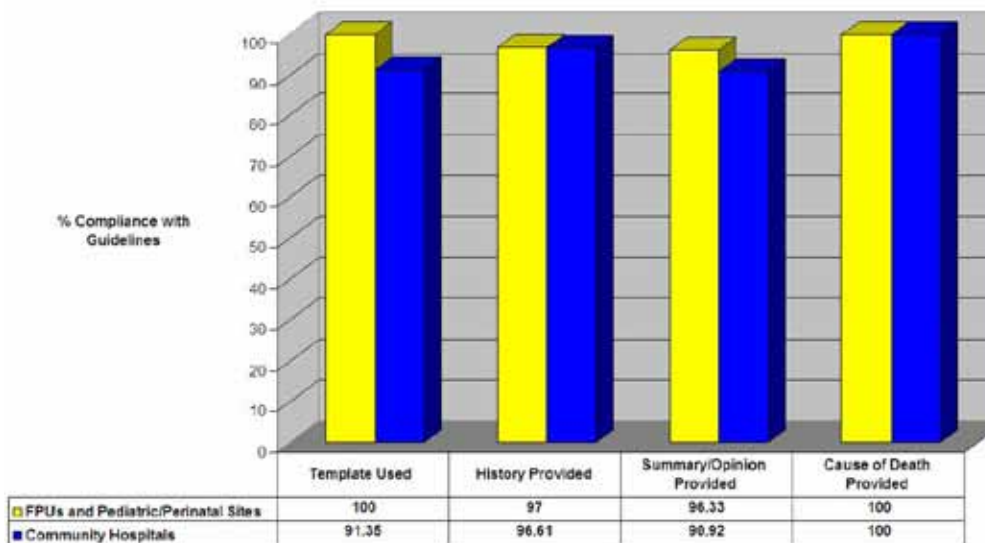
Vert : bonne conformité Jaune : quasi-conformité
Rouge : conformité médiocre

Les problèmes importants en termes de qualité incluent les erreurs graves, les omissions et d'autres insuffisances.

Un incident critique est un problème important en termes de qualité qui contribue à une erreur grave dans le cadre d'une enquête sur un décès. Tous les incidents critiques sont analysés pour en déterminer la cause profonde et définir des mesures correctives.

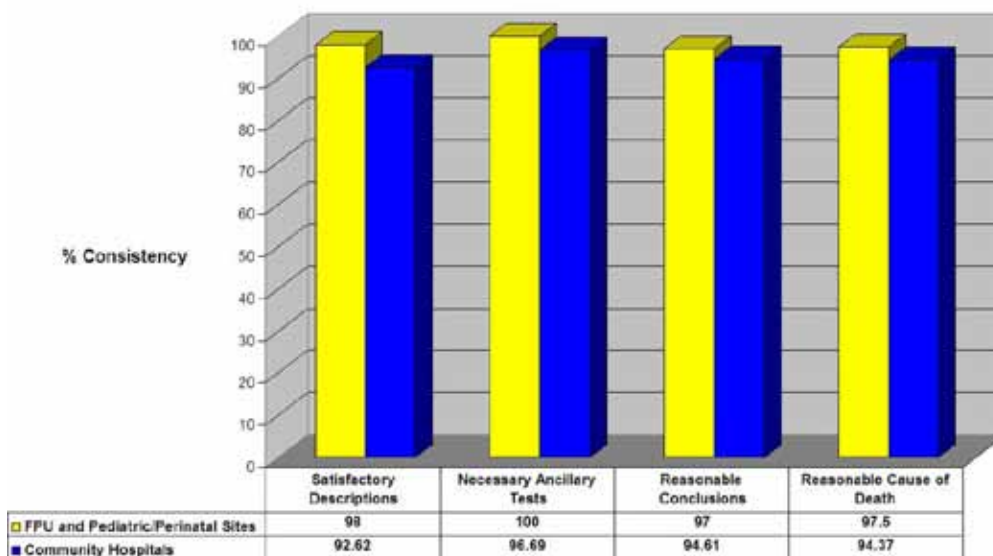
Le graphique 6 montre le degré d'exhaustivité des rapports d'autopsie par rapport aux directives de pratique.

Graphique 6 : Mesures de l'exhaustivité (vérification administrative)



Le graphique 7 montre la cohérence du contenu des rapports d'autopsie et des opinions qui y sont formulées telle qu'elle est évaluée par le pathologiste qui effectue l'examen.

Graphique 7 : Mesures de la cohérence (vérification technique)



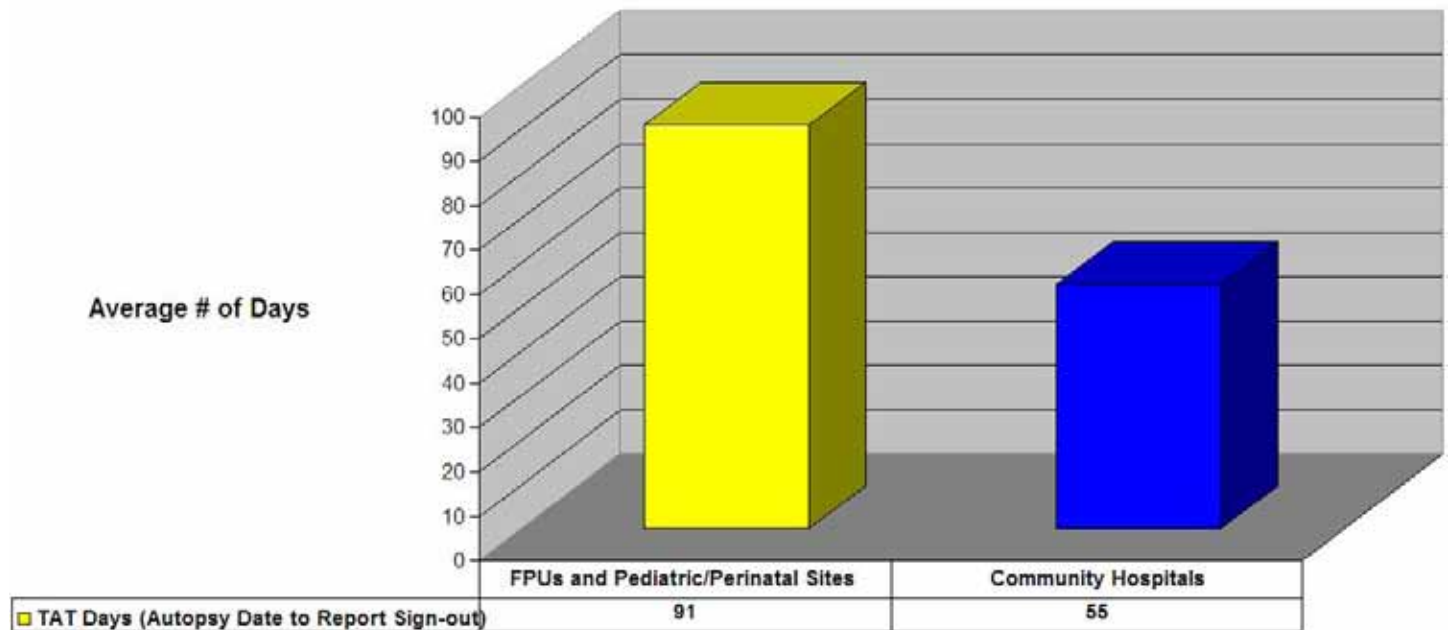
Délais d'achèvement

La rapidité de publication des rapports d'autopsie constitue un indicateur de rendement clé. Les délais d'achèvement dépendent de la complexité des cas, de la publication des résultats d'examen complémentaires, de la charge de travail des pathologistes et des niveaux de dotation en personnel. Voici la politique du SMLO relative aux délais d'achèvement :

- Quatre-vingt-dix pour cent (90 p. 100) des rapports d'autopsie doivent être finalisés dans les 90 jours suivant le jour de l'autopsie.
- Les cas d'homicide, les décès d'enfants, les décès de personnes en garde à vue et les cas dans lesquels le coroner a demandé que le rapport d'autopsie soit réalisé en priorité (à la demande de la famille ou d'autres parties) doivent systématiquement être traités avec rapidité.
- Seuls 10 p. 100 des cas, au maximum, peuvent remonter à plus de six mois. Il faut pouvoir justifier tout délai de ce type (p. ex., retards dus à une autopsie moléculaire pour cause de channelopathie, etc.).

Le graphique 8 précise quels sont les délais d'achèvement pour les pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires et pour les médecins légistes des unités de médecine légale.

Graphique 8 : Délais d'achèvement



Problèmes importants

Si le médecin légiste qui effectue l'examen technique constate un problème important, une rétroaction est fournie au pathologiste responsable du cas. La proportion de problèmes importants constatés s'élevait à 0,9 p. 100 dans les rapports d'autopsie de routine des pathologistes des unités de médecine légale et à 3,3 p. 100 dans ceux des pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires.

Anthropologie judiciaire

Les anthropologues légistes sont des spécialistes de l'étude des restes humains dans le cadre de la médecine légale. Leur contribution aux enquêtes sur les décès concernant des squelettes, des corps en décomposition ou des restes humains calcinés, mutilés ou non reconnaissables est essentielle.

Les anthropologues légistes font partie intégrante de l'équipe d'enquête sur les décès et agissent à titre d'experts-conseils des médecins légistes. Il s'est avéré nécessaire de demander l'avis d'un anthropologue légiste pour 134 cas pendant la période de référence. Les anthropologues légistes ont également contribué :

- aux enquêtes sur les personnes disparues, en établissant des profils pour les restes humains non identifiés et en collaborant avec les autres intervenants en vue d'ajouter des renseignements dans les bases de données;
- à la planification dans le cadre d'incidents causant des décès multiples; et
- à l'identification de restes découverts, y compris des os, dont ils ont déterminé qu'ils ne sont pas d'origine humaine, et ce, en examinant des photographies numériques ou les restes en question.

Le SMLO emploie un anthropologue légiste à plein temps et fait également appel à plusieurs experts-conseils rémunérés à l'acte. En décembre 2011, les anthropologues légistes du SMLO se sont réunis pour discuter des normes de pratique.

Autres experts-conseils professionnels

Le SMLO fait appel à d'autres experts-conseils professionnels, parmi lesquels des pathologistes cardiovasculaires, des neuropathologistes, des odontologistes légistes, des radiologistes et un entomologiste légiste.

Histologie

L'histologie est la préparation de lames de microscope, aux fins d'examen par un pathologiste, de tissus obtenus lors des autopsies. Le nombre de lames préparées pour chaque cas varie en fonction du type de cas et des préférences du pathologiste. Les analyses histologiques sont réalisées par le biais de laboratoires dans les hôpitaux communautaires et sur place dans les unités de médecine légale. À l'Unité provinciale de médecine légale, deux technologues en histologie employés à plein temps sont chargés d'analyser environ 1 600 prélèvements tissulaires chaque mois.

Toxicologie

L'analyse toxicologique des échantillons d'autopsie est réalisée par des scientifiques au Centre des sciences judiciaires. Dans de nombreux cas, les pathologistes s'appuient sur les résultats et les notes explicatives fournies par les toxicologues pour émettre un avis sur la cause du décès.



Des réunions de concertation entre un toxicologue, un coroner régional principal et un médecin légiste ont lieu plusieurs fois par semaine au siège du BCC et du SMLO pour déterminer s'il faut procéder aux examens toxicologiques demandés par les pathologistes à l'échelle de la province.

Conservation d'organes

Notre compréhension des maladies humaines provient en grande partie de l'examen des tissus et des organes de personnes décédées par des pathologistes. La conservation d'un organe est parfois nécessaire pour permettre au pathologiste de procéder à un examen plus détaillé afin de déterminer la cause du décès et/ou si d'autres membres de la famille courent un risque.

Pendant des décennies, la conservation d'organes aux fins d'examen postérieur à l'autopsie était une pratique normalisée et, dans certains cas, les renseignements obtenus n'étaient pas communiqués aux familles en deuil pour leur éviter de souffrir davantage.



Le SMLO et le BCC ont reçu de nombreuses demandes émanant de familles, qui ont donné lieu à des enquêtes sur une éventuelle conservation d'organes.

Biologie moléculaire et médecine légale

Les médecins légistes rencontrent parfois des cas de mort subite par arythmie chez des jeunes ayant un cœur normal au plan structurel, et les progrès de la génétique médicale ont montré que certaines mutations génétiques sont associées à ces troubles arythmiques. La détection de ces mutations et le diagnostic des arythmies qui y sont associées permettent de dépister les membres survivants de la famille, comme les frères et sœurs ou les enfants, de poser un diagnostic et de programmer une opération susceptible de leur sauver la vie s'ils sont porteurs de la mutation.

En 2011, un laboratoire d'autopsie moléculaire a ouvert ses portes à l'Hôpital général de Kingston et un autre à l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto. Ces deux laboratoires collaboreront pour diagnostiquer les maladies génétiques dans le but de prévenir les décès prématurés.

Pour l'instant, le Laboratoire d'autopsie moléculaire de Toronto a la capacité de recevoir des tissus, dans des cas appropriés, et d'isoler l'ADN aux fins d'utilisation pour un dépistage génétique. À l'avenir, le laboratoire aura recours en interne au séquençage génétique pour détecter les mutations qui sont à l'origine d'un large éventail de maladies. Le champ d'action initial du SMLO se focalise sur les troubles de la fonction cardiaque, mais d'autres maladies qui touchent les familles, comme les troubles de la coagulation sanguine, peuvent également être diagnostiquées.

Santé et sécurité

Les protocoles en matière de santé et de sécurité permettent d'améliorer la protection personnelle, de prévenir les risques inutiles et de faire en sorte que les établissements et les processus en vigueur dans les laboratoires et les morgues respectent les normes de pratique externes. Ces protocoles sont complétés par une formation du personnel dans le cadre du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

Le SMLO a réalisé une enquête sur les unités de médecine légale et les hôpitaux dans lesquels des autopsies médico-légales sont pratiquées en utilisant des critères publiés par la National Association of Medical Examiners, afin d'évaluer les pratiques en matière de santé et de sécurité. L'analyse des données obtenues dans le cadre de l'enquête révèle que la santé et la sécurité revêtent une priorité élevée dans tous les établissements et définit des domaines d'amélioration. Les résultats ont été communiqués à l'Ontario Association of Pathologists afin que les établissements puissent amorcer ces améliorations en collaborant avec leurs comités sur la santé et la sécurité respectifs.

Désormais, aux termes du Règlement 180 de la Loi sur les coroners, les familles sont automatiquement avisées lorsqu'un organe est conservé et on leur demande quels sont leurs souhaits relatifs à l'élimination définitive de l'organe, dans la mesure du possible.

Pour faire preuve de transparence par rapport aux pratiques antérieures, le médecin légiste en chef et le coroner en chef ont communiqué avec les personnes qui ont perdu un membre de leur famille en Ontario avant le 14 juin 2010, dans les cas où le décès a donné lieu à une enquête du coroner et où une autopsie a été pratiquée.

En juin 2012, le médecin légiste en chef et le coroner en chef ont tenu une conférence de presse commune et publié des avis publics dans des journaux à l'échelle du pays pour inviter les membres de la famille immédiate et les représentants personnels à communiquer avec le SMLO et le BCC afin de savoir si un organe a été conservé dans l'affaire qui les concerne. Dans les cas où un organe a été conservé, les familles concernées et les représentants personnels peuvent demander que l'organe soit envoyé à un salon funéraire pour y être incinéré ou enterré aux frais du SMLO et du BCC.

Éducation au sein du SMLO

Séminaires internes de perfectionnement professionnel à l'intention des médecins légistes

Des séminaires de formation continue à l'intention des médecins légistes de toute la province sont organisés à l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto. Ces séminaires sont agréés aux fins de la formation continue dans le cadre du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Voici la liste des sujets traités l'année dernière :

- Pathologie périnatale
- Comment fournir un témoignage d'expert
- Risques infectieux et pratique des autopsies
- Caractéristiques génétiques de la mort cardiaque subite.

Cours de formation annuel à l'intention des coroners et des pathologistes

Ce cours de deux jours et demi est animé conjointement par le BCC et le SMLO chaque automne. Il est agréé aux fins de la formation continue dans le cadre du programme de Maintien du certificat du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

L'an dernier, le cours s'est déroulé du 17 au 19 novembre et 55 pathologistes inscrits y ont participé.

Voici une liste non exhaustive des différents sujets traités :

- Les médicaments et l'alcool
- La détermination de la cause et du mode des décès
- L'autopsie médico-légale
- La mort cardiaque subite
- Les décès imprévus chez les enfants.

Le Dr David King, un médecin légiste à la retraite, a fait une intervention intitulée « Reflections on My Career as a Forensic Pathologist » (« Réflexions sur ma carrière de médecin légiste »).

Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto

Le Centre for Forensic Science and Medicine (CFSM) de l'Université de Toronto est dédié à la promotion de l'enseignement et de la recherche dans les disciplines de la médecine légale qui sont à la jonction de la médecine, du droit et des sciences sociales. Le CFSM vise à

contribuer au développement des connaissances dans ces domaines en rassemblant un groupe diversifié de praticiens et d'universitaires. À l'heure actuelle, le médecin légiste en chef occupe le poste de directeur du CFSM.

Les disciplines abordées au CFSM incluent : le droit, les sciences judiciaires, la médecine légale, la psychiatrie médico-légale et la psychologie judiciaire, l'anthropologie judiciaire, l'odontologie légale et la médecine pédiatrique légale. Le CFSM est associé au programme universitaire de résidence postdoctorale et de formation en médecine légale à l'aide de bourses de recherche, aux facultés de médecine et de droit, ainsi qu'au programme de sciences judiciaires.

Série de séminaires – Controverses actuelles dans les domaines des sciences judiciaires et de la médecine légale : vers une résolution au XXI^e siècle

Grâce au soutien financier du ministère, cette série mensuelle de séminaires rassemble des experts nationaux et internationaux à l'Université de Toronto pour débattre des controverses qui agitent le milieu de la médecine légale. Les séminaires accueillent des universitaires, des personnes exerçant dans les disciplines de la médecine légale, des professionnels du milieu juridique et des professionnels de l'application de la loi. Ils sont également diffusés en direct sur Internet et peuvent être visionnés sur <http://www.forensics.utoronto.ca>.

Voici la liste des sujets traités l'année dernière :

- *Stab Wounds: We See Only What We Know (Plaies par arme blanche : savoir, c'est voir)*
Pr Derrick Pounder, professeur de médecine légale, Centre for Forensic and Legal Medicine, Université de Dundee, R.-U.



- *Goudge, Knowledge and the Pursuit of (Un)Certainty: Inquiring into Inquiries (La Commission d'enquête Goudge, la connaissance et la recherche des (in)certitudes : une enquête sur les enquêtes)*
Gerald Craddock, Ph. D., département de sociologie, d'anthropologie et de criminologie (Department of Sociology, Anthropology and Criminology), Université de Windsor
- *Investigation of a Model for Stain Selection and a Robust Estimation for Area of Origin in Bloodstain Pattern Analysis (Enquête visant un modèle de sélection des colorants et une estimation robuste du point d'origine lors de l'analyse de la morphologie des taches de sang)*
Mike Illes, chef régional des services d'identification médico-légale et chef du programme provincial de l'analyse de la morphologie des taches de sang, Bureau du soutien aux enquêtes, Services d'identification médico-légale, Police provinciale de l'Ontario
- *The Future of Research and Publishing in Forensic Pathology (L'avenir de la recherche et de l'édition dans le domaine de la médecine légale)*
Keith Pinckard, M.D., Ph. D., médecin légiste, Southwestern Institute of Forensic Sciences; professeur agrégé, département de pathologie (Department of Pathology), University of Texas Southwestern Medical Center; et rédacteur en chef de « Academic Forensic Pathology: The Official Publication of the National Association of Medical Examiners »
- *Speaking for the Dead: Forensic Advocacy and Wrongful Convictions for Child Homicide (Parler à la place des morts : défense des droits au plan médico-légal et condamnations injustifiées dans les affaires d'homicide visant des enfants)*
Kirsten Kramar, Ph. D., professeure agrégée, département de sociologie (Department of Sociology), Université de Winnipeg

- *The Role of the Death Investigation System in Enhancing Patient Safety (Rôle du système d'enquête sur les décès dans l'amélioration de la sécurité des patients)*
Dr Dan Cass, coroner régional principal du Centre, Bureau de Toronto-Ouest, et président, Comité d'examen de la sécurité des patients du Bureau du coroner en chef
- *The Role of the Court of Appeal in Paediatric Death Cases (Le rôle de la Cour d'appel dans les cas de décès d'enfants)*
L'honorable Marc Rosenberg, juge, Cour d'appel de l'Ontario.

En 2011, le CFMS a publié un rapport annuel sur les progrès effectués depuis sa création en 2008. Ce rapport est disponible sur le site Web du CFMS à <http://www.forensics.utoronto.ca>.

En mai 2012, le CFMS a accueilli le premier forum multidisciplinaire sur les sciences judiciaires au Canada. Les principaux scientifiques légistes du pays se sont réunis pour débattre de l'état actuel de leurs disciplines. Un rapport est en cours de rédaction pour mettre en évidence des thèmes, des conclusions et des recommandations qui permettront de renforcer et de faire progresser les sciences judiciaires au Canada.

Fin mai, le CFMS a organisé la première conférence internationale de médecine légale (First International Forensic Medicine Conference), à Kingston, en Jamaïque. La conférence a permis d'examiner les structures de gouvernance et les programmes de construction d'établissements dans le domaine des sciences judiciaires et de la médecine légale en Jamaïque, ainsi que les liens entre ce domaine et le système de justice pénale.



Formation des nouveaux médecins légistes

Le SMLO, en partenariat avec le programme de résidence en médecine légale de l'Université de Toronto, et avec le soutien financier du ministère de la Santé et des Soins de longue durée, continue de proposer le seul programme actif de formation au Canada menant à une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Depuis 2008, neuf pathologistes ont terminé cette formation et sept d'entre eux exercent désormais au sein du SMLO.

En juillet 2012, trois nouveaux résidents ont commencé le programme de formation en médecine légale de l'Université de Toronto.



Angela Guenther, M.D., FRCPC, a obtenu son diplôme et achevé sa thèse de doctorat en médecine à l'Université de Goettingen, en Allemagne. Elle a mené des travaux de recherche aux Universités de Dusseldorf, de Calgary et de Toronto, et a effectué son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université de Toronto, où elle a obtenu le titre de FRCPC en 2012.



Ashwyn Rajagopalan, M.D., FRCPC, a obtenu son diplôme de docteur en médecine à l'Université Queen's, à Kingston, en 2007. Il a terminé son programme de résidence en anatomopathologie à l'Université McMaster en mai 2012, et obtenu le titre de FRCPC.



Soledad Martinez, M.D., a obtenu son diplôme de médecine à l'Université du Chili avant d'intégrer le programme de médecine légale (Forensic Medicine Program). Cela fait quinze ans qu'elle travaille au Servicio Médico Legal (l'institut national médico-légal du Chili), où elle réalise chaque année plus de deux cents autopsies médico-légales. Soledad s'est déjà rendue dans les locaux de l'Unité provinciale de médecine légale en 2005 et en 2008. Sa formation supplémentaire à l'Unité provinciale de médecine légale fait partie d'une initiative du SMLO et du Centre for Forensic Science and Medicine visant à soutenir le renforcement de la médecine légale au plan international.

Recrutement des médecins légistes

La capacité du SMLO s'est renforcée avec l'arrivée récente de nouvelles recrues talentueuses :



Elena Bulakhtina, M.D., D-ABP (AP/CP/FP), FRCPC, a été nommée au poste de médecin légiste à l'Unité de médecine légale de Hamilton et exerce à titre de professeure agrégée au département de pathologie et de médecine moléculaire (Department of Pathology and Molecular Medicine) de l'Université McMaster. Elena a obtenu son diplôme de docteur en médecine à l'I.M. Sechenov Moscow Medical Academy en 1997. Elle a terminé son programme de résidence en anatomopathologie et en pathologie clinique ainsi que son programme de recherche postdoctorale en médecine légale à Pittsburgh, en Pennsylvanie, respectivement en 2010 et en 2011. Elle est titulaire de différents diplômes de l'American Board of Pathology dans les domaines de l'anatomopathologie et de la pathologie clinique, ainsi que de la médecine légale. Dans l'attente d'une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, Elena travaille en tant que FRCPC.



Jayantha Herath, M.D., DLM, FCAP, FRCPC, a intégré l'Unité provinciale de médecine légale en tant que médecin légiste en juillet 2012. Le Dr Herath a fait ses études de médecine en Bulgarie et suivi une formation en médecine légale dans son pays natal, le Sri Lanka. Il a reçu une formation en anatomopathologie et en médecine légale à l'Université du Manitoba, et en pathologie périnatale/pédiatrique à l'Université de Toronto. Le Dr Herath a exercé comme médecin légiste pour la province du Manitoba et, tout récemment, comme médecin légiste et professeur agrégé dans le secteur des services de diagnostic pour le Manitoba et l'Université du Manitoba. Jay est dans l'attente d'une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.



Liza Boucher, M.D., FRCPC, a intégré l'Unité provinciale de médecine légale en tant que médecin légiste en juillet 2012, après avoir terminé son programme de résidence en médecine légale à l'Université de Toronto dans le cadre du programme proposé par l'Unité provinciale de médecine légale. Liza a obtenu son diplôme et son doctorat en médecine à l'Université de Montréal en 2004. Au cours des trois années suivantes, elle a reçu une formation en chirurgie générale et effectué un programme de résidence en anatomopathologie à l'Université Laval. Liza, qui a par ailleurs le titre de FRCPC en anatomopathologie, est dans l'attente d'une certification en médecine légale par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Tour d'horizon des unités de médecine légale

Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario (Ottawa)

Le Dr Charis Kepron, qui exerçait auparavant à l'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto, est venu renforcer les effectifs de l'Unité de médecine légale de l'Est de l'Ontario, à l'Hôpital d'Ottawa, qui compte désormais quatre médecins légistes au lieu de trois. En 2011, environ 650 autopsies médico-légales ont été réalisées par ces médecins légistes, qui fournissent également des services de médecine légale pour le territoire du Nunavut.

Les quatre médecins légistes occupent tous un poste à l'Université d'Ottawa et dispensent un enseignement aux résidents en anatomopathologie. Ils offrent également des formations au Collège canadien de police, à Ottawa, ainsi qu'aux autres services de police, à la magistrature canadienne, à d'autres pathologistes et aux coroners de l'Ontario.

La Dre Jacqueline Parai, directrice médicale, et le Dr Chris Milroy remplissent les fonctions d'examineurs pour le compte du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada dans le domaine de la médecine légale et évaluent la candidature des médecins légistes à la Route d'évaluation par la pratique dans cette sous-spécialité.

Un résident en anatomopathologie qui a récemment terminé son programme à l'Université d'Ottawa a commencé un programme de recherche postdoctorale en médecine légale à Dallas, au Texas.

Unité de médecine légale du Sud-Ouest (London)

L'Unité de médecine légale du Sud-Ouest est située dans les locaux du London Health Sciences Centre et affiliée à l'Université Western Ontario. Trois médecins légistes et plusieurs autres pathologistes y ont pratiqué environ 370 autopsies médico-légales en 2011. Les médecins légistes visent l'excellence universitaire, dispensent un enseignement aux étudiants en médecine et aux résidents en pathologie, et promeuvent des activités de recherche. Le Dr Mike Shkrum, directeur médical, supervise un chercheur-boursier qui étudie les contraintes associées aux sacs gonflables. Le Dr Shkrum et la Dre Elena Tugaleva co-supervisent également un candidat à la maîtrise dont les recherches portent sur le poids et la dimension des organes chez les enfants en bas âge.

En 2011, le Dr Edward (Ted) Tweedie est devenu l'un des premiers pathologistes au Canada à obtenir une certification en médecine légale en suivant la Route d'évaluation par la pratique du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Unité de médecine légale de Hamilton

L'Unité de médecine légale de Hamilton est située dans les locaux du Hamilton Health Sciences Centre et affiliée à l'Université McMaster. Ses activités continuent de s'articuler autour de la prestation de services, du recrutement, de la formation des résidents en pathologie et des étudiants en médecine, et de la recherche.



En 2011, environ 730 autopsies médico-légales ont été réalisées pour le compte de la région par trois médecins légistes et un pathologiste.

Plusieurs membres du personnel de l'Unité de médecine légale de Hamilton ont changé en 2011. Le Dr David King, médecin légiste chevronné et ancien directeur médical, a pris sa retraite, tout comme Margaret Boyd, qui occupait le poste d'adjointe administrative à plein temps depuis 30 ans. La Dre Elena Bulakhtina a intégré l'unité en tant que médecin légiste en septembre 2011. Un autre médecin légiste, la Dre Kathryn Urankar, originaire d'Australie, fait en outre désormais partie de l'équipe.

Pour l'instant, aucun candidat n'a été admis pour suivre le programme de résidence en médecine légale agréé par le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Toutefois, l'Unité de médecine légale de Hamilton offre une formation à des chercheurs postdoctoraux originaires du Sri Lanka qui retournent dans leur pays pour y exercer la médecine légale.



Unité de médecine légale du Nord-Est (Sudbury)

L'Unité de médecine légale du Nord-Est est située dans les locaux d'Horizon Santé-Nord, à Sudbury, et affiliée à l'Université Laurentienne et à l'École de médecine du Nord de l'Ontario. En 2011, environ 230 autopsies médico-légales y ont été réalisées par deux médecins légistes et un pathologiste. Le Dr Michael D'Agostino a quitté l'unité en 2012 pour exercer à l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie, où il continue d'appuyer la prestation de services d'autopsie médico-légale pour le Nord-Est de l'Ontario.

L'Unité de médecine légale du Nord-Est a fourni un soutien clé dans le cadre de l'enquête sur les décès liés à l'effondrement du centre commercial d'Elliot Lake en juin 2012.



Unité de médecine légale du Sud-Est (Kingston)

L'Unité de médecine légale du Sud-Est est située dans les locaux de l'Hôpital général de Kingston et affiliée à l'Université Queen's. En 2011, environ 120 autopsies médico-légales de routine y ont été réalisées par 13 pathologistes. Depuis février 2012, les autopsies de routine qui étaient auparavant pratiquées à Belleville ou à Brockville sont désormais effectuées à l'unité de Kingston. Cette augmentation du nombre de cas est la bienvenue, dans la mesure où ce rééquilibrage a permis d'accroître les possibilités de formation pour les résidents en pathologie et la contribution de l'unité de Kingston au SMLO.

L'un des principaux objectifs de l'unité de Kingston est de fournir à nouveau des services médico-légaux complets en recrutant un médecin légiste expérimenté.

L'Hôpital général de Kingston continue de mettre l'accent sur les tests en matière d'autopsie moléculaire.



Nouvelle technologie

Le BCC et le SMLO investissent dans un nouveau système de gestion de l'information et dans des technologies connexes.

Service provincial d'affectation des coroners

Le BCC et le SMLO sont parvenus à mettre en œuvre un service d'affectation des coroners à l'échelle de la province. Le service provincial d'affectation est désormais le seul mécanisme permettant d'aviser un coroner de l'Ontario de la nécessité éventuelle d'une enquête sur un décès.

Ce service de répartition centralisé assisté par ordinateur, dont les locaux se trouvent au siège du BCC et du SMLO, permet à la fois de faire en sorte que chaque enquête sur un décès soit confiée au bon coroner et de créer un dossier numérique pour recueillir les données sur les cas en temps réel.

Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès

Le nouveau Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès permettra de combiner et d'améliorer sensiblement le Système d'information des coroners et le Système de gestion de l'information en matière de pathologie. Le nouveau système améliorera la sécurité publique grâce à sa capacité de suivi centralisé des données couvrant l'ensemble du système d'enquête sur les décès. De plus, il facilitera l'assurance de la qualité, la gestion des ressources financières et la planification stratégique.

La première version du système sera mise en place à l'automne 2012 et il est prévu que la formation et le déploiement à l'échelle de la province commencent au début de l'année 2013.

Collaboration avec le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM), en Australie

Le Victorian Institute of Forensic Medicine (VIFM), dont les locaux se trouvent à Melbourne, en Australie, exerce ses activités sous l'égide du ministère de la Justice de l'État de Victoria (Department of Justice) et en tant que département de médecine légale (Department of Forensic Medicine) de l'Université Monash. Le VIFM fournit des services de médecine légale et scientifiques dans le cadre du système de justice australien et collabore avec des organismes internationaux comme le Comité international de la Croix-Rouge, l'Organisation mondiale de la Santé et les organismes des Nations Unies.

Le SMLO, l'Unité provinciale de médecine légale et le VIFM collaborent dans les domaines de l'enseignement et de l'assurance de la qualité, ainsi que pour échanger des pratiques exemplaires. Les premières leçons cliniques intercontinentales (présentation d'un cas et discussion) ont eu lieu par vidéoconférence en février 2012. Durant l'été 2012, un médecin légiste principal du VIFM a visité les locaux de l'Unité provinciale de médecine légale à l'occasion d'un congé sabbatique de courte durée. Certains rapports d'autopsie rédigés par le médecin légiste en chef de l'Ontario sont examinés par des médecins légistes du VIFM.

Complexe des sciences judiciaires et du coroner

Le complexe des sciences judiciaires et du coroner accueillera le futur siège du SMLO. Situé au croisement de la rue Keele et de l'avenue Wilson, à Downsview, en Ontario, le nouveau complexe devrait ouvrir ses portes en 2013.

Ce bâtiment ultramoderne sera le plus grand complexe de ce type au monde et regroupera le SMLO, le BCC et le Centre des sciences judiciaires.



Examen systématique du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès

En janvier 2012, le SMLO, le BCC et le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) ont coparrainé la réalisation d'un examen systématique par une tierce partie, afin de déterminer si le Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès sert au mieux l'intérêt du public. Ceci inclut la prestation de services aux familles, l'amélioration de la sécurité publique, la prévention des décès et la fourniture d'analyses et de témoignages d'experts pour le compte du système de justice. Le contrat a été attribué à la société KPMG à l'issue d'un appel d'offres concurrentiel.

Voici les différents volets du processus d'examen :

- Recueil et prise en compte des commentaires formulés par un large éventail d'intervenants et de spécialistes du domaine
- Examen exhaustif des différents territoires de compétence
- Examen approfondi des modèles préférentiels sélectionnés afin d'en déterminer l'efficacité, la rentabilité et la pérennité, ainsi que de cerner les implications financières, politiques et en termes de ressources humaines qui sont associées à leur mise en œuvre.

Le rapport final de KPMG s'articule autour des thèmes suivants :

- Élargissement du rôle des médecins légistes dans le cadre du système d'enquête sur les décès
- Renforcement du rôle du CSED
- Amélioration du processus d'enquête du coroner.

Des décisions liées à la mise en œuvre des recommandations seront prises à l'issue d'un examen minutieux et réfléchi, et ce, uniquement après réception des commentaires des intervenants clés.

Aide internationale

L'Ontario a toujours apporté son leadership et son soutien dans le cadre des missions internationales d'identification des victimes de catastrophes. Ces missions sont organisées suite à des catastrophes naturelles ou d'origine humaine qui nécessitent une aide en matière d'identification des victimes. Au plan mondial, le SMLO a collaboré avec Interpol, le Comité international de la Croix-Rouge, le Federal Bureau of Investigation et d'autres spécialistes du milieu de la médecine légale.

Certains pays ne disposent pas d'un système solide de médecine légale susceptible de les aider à faire respecter les droits de la personne et à faire régner la justice. Dans le cadre de ses fonctions de médecin légiste en chef et de directeur des programmes du Centre for Forensic Science and Medicine, le Dr Michael Pollanen s'est efforcé de renforcer la capacité en médecine légale et d'appuyer les enquêtes liées aux droits de la personne dans des régions telles que le Moyen-Orient, l'Asie du Sud, l'Afrique et les Caraïbes. Dans certains cas, les organismes des Nations Unies ont participé à cette action.



Activités professionnelles et sensibilisation

Les pathologistes inscrits au registre du SMLO enrichissent la pratique des sciences judiciaires et de la médecine légale en participant aux activités d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux tels que l'Ontario Association of Pathologists, l'Association canadienne des pathologistes, la National Association of Medical Examiners, l'American Academy of Forensic Sciences et l'Association internationale des sciences et de la médecine légale.

Les médecins légistes du SMLO participent aux activités du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada qui sont consacrées à la promotion et à l'accréditation de la médecine légale au Canada.

Au cours de l'année écoulée, les médecins légistes du SMLO ont donné des conférences et dispensé des cours au Canada, aux États-Unis, au Portugal, en Turquie, aux Caraïbes, au Chili, en Chine, à Hong Kong et en Malaisie. Leurs auditoires se composaient de médecins et scientifiques légistes, d'autres praticiens, de magistrats et d'avocats, mais aussi de membres des services de police, des ministères de la Défense nationale et des groupes de défense des intérêts, ainsi que d'autres personnes.

L'Unité provinciale de médecine légale, à Toronto, a accueilli dans ses locaux des experts en médecine légale venus d'Australie, du Royaume-Uni et de Turquie pour observer ses activités et échanger des idées. De plus, une délégation de juges et de procureurs vietnamiens est venue rencontrer le médecin légiste en chef.

Les pathologistes du SMLO siègent aux comités de rédaction de différentes revues internationales de médecine légale contrôlées par les pairs et travaillent comme lecteurs critiques pour d'autres publications spécialisées.

Activités scientifiques

Enseignement

La plupart des médecins légistes et des experts-conseils en médecine légale exercent comme professeurs dans leur université respective. Ils dispensent des enseignements à des étudiants en sciences judiciaires (du premier au troisième cycle), à des étudiants en médecine, à des dentistes, à des artistes médicaux, à des étudiants en droit et à des résidents en pathologie et en médecine légale.

Les médecins légistes participent également à l'élaboration d'autres outils pédagogiques. Avec le concours du département d'anatomie (Anatomy Department) de l'Université McMaster et de l'École de médecine du Nord de l'Ontario, le Dr John Fernandes a créé une vidéo pédagogique intitulée « Autopsy », qui est désormais disponible en Bluetooth et sur DVD en haute résolution.

Recherche

Les médecins légistes apportent leur contribution et leur soutien aux études de recherche visant à comprendre les causes de mort subite et à améliorer la sécurité publique.

Le Dr Mike Shkrum participe à des études de recherche sur les blessures subies dans des collisions impliquant des véhicules automobiles :

- Directeur et chercheur principal, Motor Vehicle Safety (MOVES) Research Team (équipe de recherche sur la sécurité des véhicules automobiles), Université Western Ontario (étude financée par Transports Canada, 2010-2013)
- Co-chercheur principal (avec le Dr A. Howard), Décès d'enfants dans les collisions du monde réel, Réseau de centres d'excellence, L'automobile du XXI^e siècle (AUTO21).

Articles publiés par des membres du personnel des unités de médecine légale affiliés au SMLO

Alhejaily A, Wood B, Foster CJ, Farmer PL, Gilks CB, Brettschneider J, Day AG, Feilotter HE, Baetz T et LeBrun DP. Differential expression of cell-cycle regulatory proteins defines distinct classes of follicular lymphoma. *Hum Pathol* 42, 972-982; 2011.

Chen J, Abi-Daoud M, Wang A, Yang X, Zhang X, Feilotter HE et Tron VA. Stathmin 1 is a potential novel oncogene in melanoma. *Oncogene* 10; 2012.

Chen J, Zhang X, Lentz C, Abi-Daoud M, Pare GC, Yang X, Feilotter HE et Tron VA. miR-193b Regulates Mcl-1 in Melanoma. *Am J Pathol* 179, 2162-2168; 2011.

Edgecombe A et Milroy C. Sudden death from superior mesenteric artery thrombosis in a cocaine user. *Forensic Sci Med Pathol* 8(1) : 48-51; 2012.

Gallant AS. Alternate light sources in the detection of bone after an accelerated fire: A pilot study. *J Forensic Sci.* Doi : 10.1111/j.1556-4029.2012.02272.x.

Haslehurst AM, Koti M, Dharsee M, Nuin P, Evans K, Geraci J, Childs T, Chen J, Li J, Weberpals J, Davey S, Squire J, Park PC et Feilotter HE. EMT transcription factors snail and slug directly contribute to cisplatin resistance in ovarian cancer. *BMC Cancer* 12, 91; 2012.

Hu J, Rao C, Pickup M et Fernandes JR. Determining Vitreous Humour Analyte Reference Ranges: A Quality Assurance Review. *Can Soc Forensic Sci J*; mars 2012.

Hyndman BD, Thompson P, Bayly R, Cote GP et LeBrun DP. E2A proteins enhance the histone acetyltransferase activity of the transcriptional co-activators CBP and p300. *Biochim Biophys Acta* 1819, 446-453; 2012.

Hyndman BD, Thompson P, Denis CM, Chitayat S, Bayly R, Smith SP et LeBrun DP. Mapping acetylation sites in E2A identifies a conserved lysine residue in activation domain 1 that promotes CBP/p300 recruitment and transcriptional activation. *Biochim Biophys Acta* 1819, 375-381; 2012.

Ibeakanma C, Ochoa-Cortes F, Miranda-Morales M, McDonald T, Spreadbury I, Cenac N, Cattaruzza F, Hurlbut D, Vanner S, Bunnnett N, Vergnolle N et Vanner S. Brain-gut interactions increase peripheral nociceptive signaling in mice with postinfectious irritable bowel syndrome. *Gastroenterol* 141, 2098-2108; 2011.

Kim PJ et Pollanen MS. Osmium impregnation detection of pulmonary intravascular fat in sudden death: A study of 65 cases. *J Forensic Leg Med* 19(4), 201-6; 2012.

Kodikara S, Cunningham KS et Pollanen MS. "Excited Delirium Syndrome": is it a cause of death? *Leg Med (Tokyo)* 14(5), 252-4; 2012.

Kodikara S et Pollanen MS. Sudden unexpected death in epilepsy: A retrospective analysis of 24 adult cases. *Forensic Sci Med Pathol* 8(1), 19-22; 2012.

- Kodikara S et Pollanen M. Fatal pediatric head injury due to toppled television: does the injury pattern overlap with abusive head trauma? *Leg Med (Tokyo)* 14(4), 197-200; 2012.
- Kodikara S, Paranitharan P et Pollanen MS. The role of the Armani-Ebstein lesion, hepatic steatosis, biochemical analysis and second generation anti-psychotic drugs in fatal diabetic ketoacidosis. *J Forensic Legal Medicine*. Sous presse, disponible en ligne le 27 juin 2012.
- Mak H, Naba A, Varma S, Schick C, Day A, Sengupta SK, Arpin M et Elliott BE. Ezrin phosphorylation on tyrosine 477 regulates invasion and metastasis of breast cancer cells. *BMC Cancer* 12, 82; 2012.
- Markovic M, Rao C et Fernandes JR. Retrospective Analysis of Oxycodone and Cocaine Related Deaths for Southwestern Ontario, 2003-2010. (Soumis pour publication).
- Matshes E, Milroy CM, Parai JL, Sampson B, Reichard R et Lew E. What is a complete autopsy? *Acad Forensic Pathol* 1(1), 2-7; 2011.
- Milroy CM et Parai JL. Armani- Ebstein lesion, ketoacidosis and starvation in a child. *Forensic Sci Med Pathol* 7(2), 213-216; 2011.
- Milroy CM et Parai JL. Hydrogen Sulphide discoloration of the brain, Images in Forensic Pathology. *Forensic Sci Med Pathol* 7(2), 225-226; 2011.
- Milroy CM et Parai JL. The histopathology of drugs of abuse. *Histopathol* 59(4), 579-593; 2011.
- Milroy CM et Parai JL. The Armani-Ebstein Lesion and the postmortem diagnosis of ketoacidosis. *Acad Forensic Pathol* 2(2), 158-164; 2012.
- Milroy CM. Sudden Death from Malaria and Salmonellosis. *Acad Forensic Pathol* 2(2), 212-213; 2012.
- Milroy CM. Sudden unexpected death in epilepsy in childhood. *Forensic Sci Med Pathol* 7(4), 336-340; 2011.
- Mulder DJ, Hookey LC, Hurlbut DJ et Justinich CJ. Impact of Crohn disease on eosinophilic esophagitis: evidence for an altered T(H)1-T(H)2 immune response. *J Pediatr Gastroenterol Nutr* 53, 213-215; 2011.
- Mulder DJ, Pooni A, Mak N, Hurlbut DJ, Basta S et Justinich CJ. Antigen presentation and MHC class II expression by human esophageal epithelial cells: role in eosinophilic esophagitis. *Am J Pathol* 178, 744-753; 2011.
- Parai JL, Kodikara S, Milroy CM et Pollanen MS. Alcoholism and the Armani-Ebstein lesion. *Forensic Sci Med Pathol* 8(1), 19-22; 2012.
- Parai JL. An Overview of Statistics for Forensic Pathologists. *Acad Forensic Pathol* 1(3), 249-253; 2011.
- Pollanen MS et Kodikara S. Sudden unexpected death in epilepsy: a retrospective analysis of 24 adult cases. *Forensic Sci Med Pathol* 8(1), 13-8; 2012.
- Pollanen MS. Forensic pathology and the miscarriage of justice. *Forensic Sci Med Pathol* 8(3), 285-9; 2012.
- Pollanen MS. Subdural hemorrhage in infancy: keep an open mind. *Forensic Sci Med Pathol* 7(3), 298-300; 2011.
- Rossiter JP et Jackson AC. Rabies: Pathology. Chapitre de l'ouvrage « Rabies » (éd. : A. C. Jackson). Elsevier/Academic Press. Sous presse.
- Salvatori M, Kodikara S et Pollanen MS. Fatal subarachnoid hemorrhage following traumatic rupture of the internal carotid artery. *Leg Med (Tokyo)* 14(6), 328-30.
- Skelhorne-Gross G, Reid AL, Apostoli AJ, Di Lena MA, Rubino RE, Peterson NT, Schneider M, Sengupta SK, Gonzalez FJ et Nicol CJ. Stromal adipocyte PPARgamma protects against breast tumorigenesis. *Carcinogenesis* 33, 1412-1420; 2012.
- Snowdon J, Zhang X, Childs T, Tron VA et Feilotter HE. The microRNA-200 family is upregulated in endometrial carcinoma. *PLoS One* 6, e22828.



Objectifs pour l'année prochaine

Le SMLO prévoit :

- de mettre en œuvre toutes les orientations découlant de l'examen du Système ontarien de gestion de l'information pour les enquêtes sur les décès réalisé par KPMG;
- de déménager dans le nouveau bâtiment ultramoderne du complexe des sciences judiciaires et du coroner;
- d'examiner et de mettre à jour le manuel de pratique du SMLO pour les autopsies médico-légales, y compris le protocole visant l'inscription au registre; et
- de rester ouvert à la technologie et à l'innovation pour améliorer la prestation des services.



Notre personnel

Pleins feux sur la gestion de la qualité



Robert MacVicar est devenu chef de la gestion de la qualité et de l'information pour le SMLO et le BCC en 2012. Auparavant, il a occupé le poste de chef des projets et des services pour le SMLO et le BCC, ainsi que ceux de chef adjoint de la Section des sciences physiques et de scientifique légiste au Centre des sciences judiciaires (CSJ). Avant d'intégrer la fonction publique de l'Ontario en 2001, il exerçait comme chercheur scientifique dans le secteur privé. À ce jour, Robert dirige l'élaboration et la mise en œuvre du Système informatique de suivi des enquêtes sur les décès. Il est titulaire d'un B.Sc. et d'une M.Sc. obtenus à l'Université de Toronto et exerce à titre d'évaluateur technique certifié (« Certified Technical Assessor ») pour le compte de l'ASCLD/LAB et du Conseil canadien des normes.



Bonita Anders est titulaire d'un B.Sc. obtenu à l'Université de Toronto et d'un certificat dans le domaine des enquêtes médico-légales (« Forensic Death Investigation ») obtenu à l'Université de Floride. Bonita a commencé à travailler à l'Unité provinciale de médecine légale comme adjointe au médecin légiste en 2001. En 2009, elle est nommée au poste nouvellement créé d'analyste de la qualité pour le SMLO et contribue dans ce cadre à l'élaboration du Registre des pathologistes, du Système de gestion de l'information en matière de pathologie et des procédures de vérification pour les autopsies de routine et complexes. En 2012, Bonita devient responsable de la gestion de la qualité pour le SMLO et le BCC, afin de poursuivre l'élaboration du cadre institutionnel en matière de gestion de la qualité et d'amélioration continue.



Amanda Antenucci a obtenu son B.Sc. (avec distinction) spécialisé en sciences judiciaires à l'Université de Toronto. Amanda a intégré l'Unité provinciale de médecine légale en 2006 à titre de technologue, services médico-légaux, avant d'y occuper le poste d'analyste de la qualité en 2010. Amanda a contribué à la vérification provinciale relative à la conservation d'organes et joue un rôle de chef de file dans l'administration du Système de gestion de l'information en matière de pathologie et d'autres processus d'assurance de la qualité du SMLO.



Lisa Perri a intégré la fonction publique de l'Ontario en 1986. Elle occupe actuellement le poste d'analyste des codes pour le BCC et le SMLO. Lisa appuie les vérifications et les procédures liées à la qualité pour le SMLO et le BCC, et contribue au système de la qualité des services pour le compte des bureaux des coroners régionaux principaux.

Direction du SMLO

Michael POLLANEN	Médecin légiste en chef
Toby ROSE	Médecin légiste en chef adjoint
Effie WALDIE	Conseillère stratégique
Liz IVES	Chargée de programme, rétention d'organes
Natasha DESJARDINS	Coordonnatrice des services administratifs
Rose PERRI	Transcriptrice médicale
Lori BRADSHAW	Transcriptrice médicale
Cathy ARABIANIAN	Transcriptrice médicale
Judith DE SOUZA	Transcriptrice médicale

Services opérationnels

Melanie FRASER	Directrice des opérations
Robert MacVICAR	Chef de la gestion de la qualité et de l'information
Susan McCANN	Chef des services opérationnels
Cheryl MAHYR	Chef de la gestion des questions d'intérêt
Kathy MCKAGUE	Chef de la planification des activités et du contrôle financier
Jennifer KERR	Chef des relations avec les intervenants et des publications
Jeffrey ARNOLD	Chef de projet, CSJC
Andrew STEPHEN	Chef du système d'information des coroners
Amber DRAKE	Coordonnatrice de la liaison avec les familles
Bonita ANDERS	Responsable de la gestion de la qualité
Amanda ANTENUCCI	Analyste de la qualité
Anna TORRIANO	Agente des finances
Lisa PERRI	Analyste des codes
Nasim KASSAM	Coordonnateur des services de bureau
Vicki STAMML	Coordonnatrice des services administratifs
Jessie DOBSON	Coordonnatrice du projet de conservation des dossiers



UPML (Toronto)

Kris CUNNINGHAM	Directeur médical et médecin légiste
Noel MCAULIFFE	Médecin légiste
Jeff TANGUAY	Médecin légiste (bourse de recherche dans le cadre du Réseau universitaire de santé)
Michael PICKUP	Médecin légiste
Jayantha HERATH	Médecin légiste
Liza BOUCHER	Médecin légiste
Ashwyn RAJAGOPALAN	Chercheur postdoctoral en médecine légale
Soledad MARTINEZ	Chercheur postdoctoral en médecine légale
Angela GUENTHER	Chercheur postdoctoral en médecine légale
Cathy DOEHLER	Chef du soutien aux services médico-légaux
David CLUTTERBUCK	Chef adjoint du soutien aux services médico-légaux
Kathy GRUSPIER	Anthropologue légiste
Renee KOSALKA	Anthropologue légiste
Greg OLSON	Anthropologue légiste
Bob WOOD	Odontologue légiste
Murray PEARSON	Odontologue légiste
Sherah VANLAERHOVEN	Entomologiste légiste
Miguel ARIAS	Coordonnateur des services d'autopsie
Maureen CURRIE	Adjointe au médecin légiste
Jessie COTTON	Adjointe au médecin légiste
Shelby DEAN	Adjointe au médecin légiste
Peter LEWIS	Adjointe au médecin légiste
Taylor GARDNER	Adjointe au médecin légiste
Terry IRVINE	Adjointe au médecin légiste
Solange MALHOTRA	Adjointe au médecin légiste
Tiffany MONK	Adjointe au médecin légiste
Yolanda NERKOWSKI	Adjointe au médecin légiste



Stephanie SANTANGELO
 Irina SHIPILOVA
 David LARRAGUIBEL
 Patrick KIM
 Michelle VAUGHN
 Amber GALLANT
 Cherry PUN
 Neil ROSEN
 Elisabeth HAJNAL
 Christiane GUILLEMETTE
 Amanda (Amy) FONG
 Rita AYACHE
 Renato TANEL
 Jason CAMPITELLI
 Debra WELLS
 Tanya HATTON
 Margaret PICHECA
 David TODD
 Stephanie SKIRROW
 Noelle KELLY
 Lesley-Anne WESTBY
 Dan FRANAY

Adjointe au médecin légiste
 Adjointe au médecin légiste
 Technologue en photographie médico-légale
 Technologue, services médico-légaux
 Technologue, services médico-légaux
 Technologue, services médico-légaux
 Technologue, services médico-légaux
 Technologue en imagerie médicale
 Technologue en histologie
 Technologue en histologie
 Adjointe administrative
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue
 Répartiteur et auxiliaire au service de la morgue

Hamilton FPU

John FERNANDES	Directeur médical et médecin légiste
Chitra RAO	Médecin légiste
Elena BULAKHTINA	Médecin légiste
Vidhya NAIR	Pathologiste cardiovasculaire
John PROVIAS	Neuropathologiste
Boleslaw LACH	Neuropathologiste
Tracy ROGERS	Anthropologue légiste
Ross BARLOW	Odontologiste légiste
Danny POGODA	Odontologiste légiste
Murray PEARSON	Odontologiste légiste
John THOMPSON	Odontologiste légiste





UML de London

Michael SHKRUM	Directeur médical et médecin légiste
Edward (Ted) TWEEDIE	Médecin légiste
Elena TUGALEVA	Médecin légiste
Bertha GARCIA	Pathologiste
Nancy CHAN	Pathologiste
Manal GABRIL	Pathologiste
Bret WEHRLI	Pathologiste
Aaron HAIG	Pathologiste
Jose GOMEZ-LEMUS	Pathologiste
Christopher ARMSTRONG	Pathologiste
Christopher HOWLETT	Pathologiste
Jeremy PARFITT	Pathologiste
Keith KWAN	Pathologiste
David RAMSAY	Neuropathologiste
Robert HAMMOND	Neuropathologiste
Lee-Cyn ANG	Neuropathologiste
Mike SPENCE	Anthropologue légiste
Stanley KOGON	Odontologiste légiste
Mark DARLING	Odontologiste légiste
Thomas MARA	Odontologiste légiste

UML de l'Est de l'Ontario

Jacqueline PARAI	Directrice médicale et médecin légiste
Christopher MILROY	Médecin légiste
Alfredo WALKER	Médecin légiste
Charis KEPRON	Médecin légiste
John VEINOT	Pathologiste cardiovasculaire
John WOULFE	Neuropathologiste
David CAMELLATO	Odontologiste légiste

Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario (Ottawa)

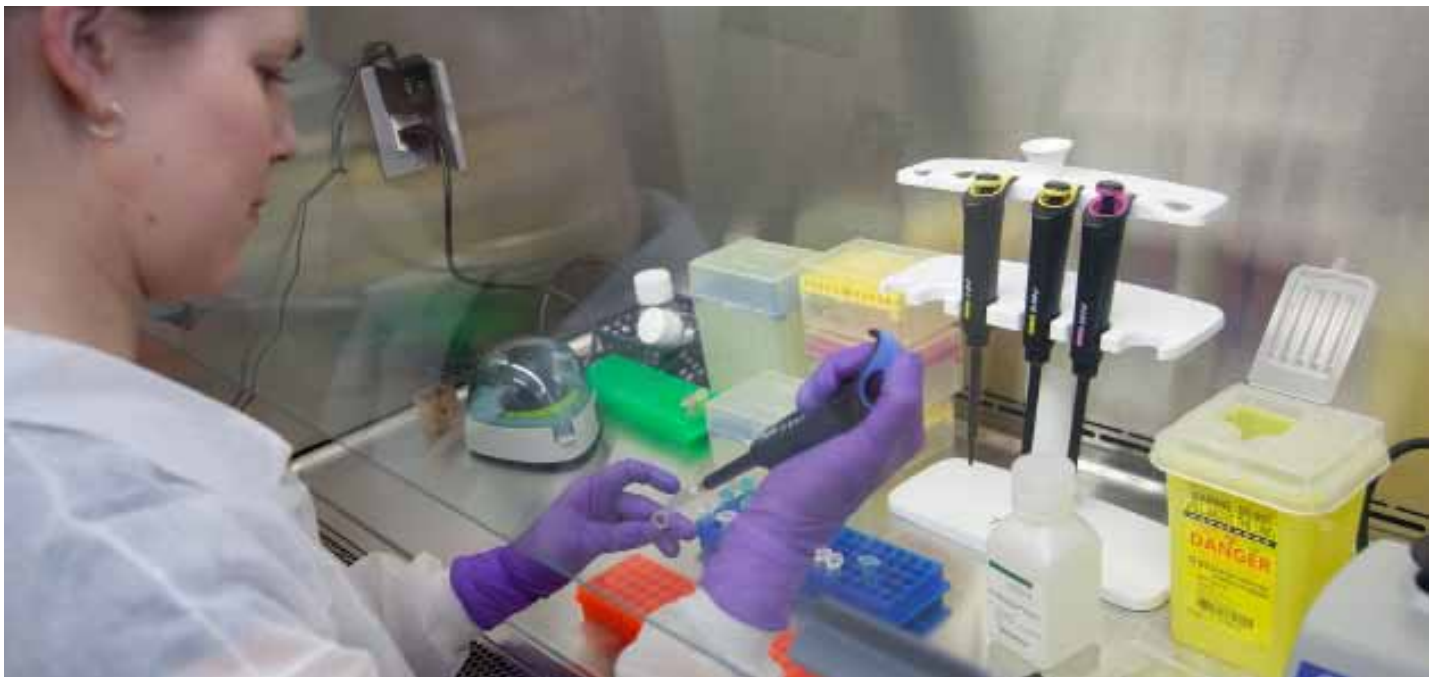
Jean MICHAUD	Neuropathologiste
David GRYNSPAN	Pathologiste pédiatrique
Joseph DE NANASSY	Pathologiste pédiatrique

UML de Kingston

Victor TRON	Chef du département de pathologie et de médecine moléculaire, pathologiste
John ROSSITER	Directeur médical et neuropathologiste
Marosh MANDUCH	Pathologiste
Patricia FARMER	Pathologiste
Paul MANLEY	Pathologiste
David HURLBUT	Pathologiste
Jerry CHEN	Pathologiste
Christopher DAVIDSON	Pathologiste
Tim CHILDS	Pathologiste
Alexander BOAG	Pathologiste
Iain YOUNG	Pathologiste
David LEBRUN	Pathologiste
Sandip SENGUPTA	Pathologiste
Suzie ABU-ABED	Pathologiste
David BERMAN	Pathologiste

The Hospital for Sick Children

Glenn TAYLOR	Chef du département de pathologie, pathologiste
David CHIASSON	Directeur médical et médecin légiste
Gregory WILSON	Pathologiste
William HALLIDAY	Neuropathologiste
Cynthia HAWKINS	Neuropathologiste



UML du Nord-Est

Martin QUEEN	Médecin légiste
Michael D'AGOSTINO	Médecin légiste (en poste à l'Hôpital de Sault-Sainte-Marie depuis 2012)
Silvia GAYTAN-GRAHAM	Neuropathologiste
Scott FAIRGRIEVE	Anthropologue légiste
Scott KEENAN	Odontologiste légiste

Hôpital Mount Sinai

Patrick SHANNON	Pathologiste périnatal
Sarah KEATING	Pathologiste périnatal

Pathologistes exerçant dans les hôpitaux communautaires

	Location
Chhaya ACHARYA	Bluewater Health (Mitton)
Zohreh AFSHAR-GHOTLI	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Kunniparampil ALEXANDER	Hôpital Civic de Brampton
Nihad ALI-RIDHA	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Pat ALLEVATO	Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Ahmed ARWINI	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Saadeldin AWAD	Alliance Chatham-Kent pour la santé
Reza BEHJATI	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Pravin BHAVSAR	Hôpital général St. Mary
Jagdish BUTANY	Toronto General Hospital
Konrad KUNG YEUNG	Hôpital Joseph Brant Memorial
Satish CHAWLA	Hôpital général de St. Catharines
Nilam CLERK	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Brian CUMMINGS	Hôpital Grand River (Kitchener-Waterloo)
Ardit DELIALLISI	Grey Bruce Health Services
Franco DENARDI	Hôpital général de St. Catharines
Dimitrios DIVARIS	Hôpital Grand River (Kitchener-Waterloo)
John DOUCET	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Peter ENGBERS	Hôpital général de Woodstock
Nicholas ESCOTT	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Ziba FADAVI	Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
James FARMER	Hôpital Hôtel Dieu
Tim FELTIS	Hôpital Credit Valley
Hudson GIANG	Hôpital Ross Memorial
Ram GIDWANI	Bluewater Health (Mitton)
Ann GUZOWSKI	Hôpital général de St. Catharines
Omar HAKIM	Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Julien HART	Hôpital Joseph Brant Memorial
Angela HAWORTH	Hôpital Joseph Brant Memorial
Michael HELDE	Hôpital Hôtel-Dieu Grace

Eric HO	Hôpital Ross Memorial
Allan HUNT	Rouge Valley Health System – Rouge Valley Centenary
Said ISMAIL	William Osler Health Centre
Prashant JANI	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Chaozhe (Bell) JIANG	Hôpital Joseph Brant Memorial
Sangeeta JOSHI	Hôpital général de St. Catharines
Suhas JOSHI	Hôpital général de St. Catharines
Shiv KAPUR	Centre régional de santé Royal Victoria
Olayiwola KASSIM	Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound
Syed KAZIMI	Centre régional de santé Royal Victoria
Meagan KENNEDY	Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Scott KERRIGAN	Centre régional de santé de North Bay
Dimitri KOUTSOGIANNIS	Hôpital général de St. Catharines
Annie KURIAN	Bluewater Health (Mitton)
John LENTZ	Hôpital Mackenzie Health de Richmond Hill
Navid LIAGHATI NASSERI	Bluewater Health (Mitton)
Charles LITTMAN	Université du Manitoba
Dong LIU	Hôpital général de Woodstock
Rosemary LUBYNSKI	Bluewater Health (Mitton)
Kelly MACDONALD	Hôpital du district du lac des Bois
Kerry MACDONALD	Hôpital du district du lac des Bois
Karen MACNEILL	Centre régional de santé Royal Victoria
Zbigniew MANOWSKI	Centre de santé Trillium (Mississauga)
Anil MISIR	Université McMaster (centre médical)



Bassem MOUSSA
Paul MOZAROWSKI
Ken NEWELL
Kathleen O'HARA
Gemma PASTOLERO
John PENSWICK
Susan PHILLIPS
Russell PRICE
Paul RA
Roland RIECKENBERG
Ian SALATHIEL
Michelle SAPP
Barry SAWKA
Jose SEGURA
Sajid SHUKOOR
Pamela SMITH
Mark SOARES
Alexander STEELE
Abdul SYED
Joseph WASIELEWSKI
Syed Fasahat WASTY
David WELBOURNE
Grazyna ZEBROWSKA
Zuoyu ZHENG

Alliance Chatham-Kent pour la santé
Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Grey Bruce Health Services
Hôpital de Sault-Sainte-Marie
William Osler Health Centre – Complexe Etobicoke
Muskoka Algonquin Health Care
Université du Manitoba
Centre régional de santé Royal Victoria
Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia
Centre régional de santé Royal Victoria
Hôpital général du comté de Welland
Hôpital Grand River (Kitchener-Waterloo)
Hôpital général du comté de Welland
Hôpital Hôtel-Dieu Grace
Hôpital régional de Windsor – Complexe Metropolitan
Centre de santé Trillium (Mississauga)
Centre régional de santé de North Bay
Centre régional de santé Royal Victoria
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay
Hôpital général de St. Catharines
Hôpital général de St. Catharines





Coordonnées

Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO)
26, rue Grenville, 2e étage
Toronto (Ontario) M7A 2G9
Canada

Tél. : 416 314-4040
Télééc. : 416 314-4060
Courriel : ofps@ontario.ca